

Sommaire chronologique

Instruction n°2013-59 du 18 juin 2013 Aides spécifiques en faveur des jeunes de moins de 26 ans.....	2
Décision Ce n°2013-12 DP IRP du 18 juin 2013 Délégation de pouvoir du directeur régional de Pôle emploi Centre au directeur des ressources humaines à l'effet d'animer les réunions des délégués du personnel.....	8
Décision P.Ch n°2013-13 DS DT du 25 juin 2013 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes au sein des directions territoriales.....	10
Décision P.Ch n°2013-14 DS Agences du 25 juin 2013 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes au sein des agences	13
Décision R.AI n°2013-10 DS DR du 2 juillet 2013 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes au sein de la direction régionale	25
Décision PdL n°2013-22 DS DR du 3 juillet 2013 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale.....	34
Décision PdL n°2013-23 DS Agences du 3 juillet 2013 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences	43
Décision PdL n°2013-24 DS IPR du 3 juillet 2013 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables	57
Décision Aq n°2013-28 DS DR du 4 juillet 2013 Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine au sein de la direction régionale	67
Décision Aq n°2013-29 DS IPR du 4 juillet 2013 Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables	78
Décision Aq n°2013-30 DS Agences du 4 juillet 2013 Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine au sein des agences	93
Décision Aq n°2013-31 DS DT du 4 juillet 2013 Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine au sein des directions territoriales	118

Instruction n°2013-59 du 18 juin 2013

Aides spécifiques en faveur des jeunes de moins de 26 ans

Sommaire

Partie I : Dispositions communes

1. Objet et nature
2. Prescripteurs et critères d'attribution
3. Champ d'application territorial
4. Publics et embauches éligibles
5. Plafonds d'attribution
6. Formulaires
7. Délais
8. Régime social et fiscal des aides

Partie II : Aides aux frais de restauration

1. Objet
2. Formalités relatives à la demande
3. Montant

Partie III : Aides à l'achat de matériel ou d'une tenue vestimentaire lié à l'emploi

1. Objet
2. Formalités relatives à la demande
3. Montant

Partie IV : Aide exceptionnelle de soutien financier

1. Objet
2. Formalités relatives à la demande
3. Montant

Partie I : Dispositions communes

La délibération du Conseil d'administration de Pôle emploi du 22 mars 2012 a créé des aides spécifiques en faveur des jeunes de moins de 26 ans selon les modalités souhaitées par les partenaires sociaux (accord national interprofessionnel du 11 juillet 2011 relatif à l'accompagnement des jeunes pour favoriser leur maintien dans l'emploi modifié par l'avenant n°2 du 14 décembre 2012).

Ces aides sont financées par l'Unédic par le biais d'un abondement du budget de Pôle emploi dans la limite de 40 millions d'euros.

1. Objet et nature

Ce dispositif permet d'apporter une aide financière aux jeunes de moins de 26 ans, venant d'être embauchés, qui rencontrent des difficultés matérielles pouvant constituer un frein à l'entrée dans l'emploi, afin de leur permettre de faire face aux frais auxquels ils sont confrontés durant le premier mois de leur reprise d'activité.

Trois types d'aides sont proposés :

- l'aide aux frais de restauration au cours du premier mois de la reprise d'un emploi ;
- l'aide à l'achat de matériel ou d'une tenue vestimentaire lié à l'emploi ;
- l'aide exceptionnelle de soutien financier concernant une liste limitative de dépenses prises en charge.

Il s'agit de dépenses liées à la reprise d'emploi.

2. Prescripteurs et critères d'attribution

Ces aides peuvent être prescrites par Pôle emploi, les missions locales et l'Apec.

Les prescripteurs apprécient la situation matérielle du jeune bénéficiaire et lui proposent l'aide concernée en réponse à ses difficultés pour couvrir les frais engagés au cours du premier mois (de date à date) suivant sa reprise d'emploi.

Par ailleurs, les frais en question ne doivent pas déjà faire l'objet d'une prise en charge par l'employeur ou via une aide similaire (de Pôle emploi ou d'un autre organisme). A défaut l'aide ne pourra pas lui être accordée.

Exemple :

Un jeune actif ne pourra pas bénéficier d'une aide à la garde d'enfant dans le cadre de l'aide exceptionnelle de soutien financier s'il peut déjà bénéficier de l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés (AGEPI)

3. Champ d'application territorial

Ces aides sont applicables pour une reprise d'emploi en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

4. Publics et embauches éligibles

Les aides spécifiques en faveur des jeunes sont exclusivement destinées aux jeunes âgés de moins de 26 ans au jour de la demande de l'aide qui :

- d'une part, viennent d'être embauchés et qui rencontrent des difficultés matérielles ;

et

- d'autre part, sont soit inscrits comme demandeurs d'emploi, soit accompagnés au titre des articles 1 à 3 de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 (relatif à l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi), qu'ils soient inscrits ou non comme demandeur d'emploi.

Pour être éligible à ces aides, le jeune actif doit justifier d'une reprise d'un emploi à temps plein ou à temps partiel, en contrat à durée indéterminée (CDI), contrat à durée déterminée (CDD) de plus de 6 mois, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou CUI-CIE.

Les CUI-CAE et les contrats de travail temporaires ne sont pas éligibles à ces aides spécifiques.

5. Plafonds d'attribution

Le versement cumulé des aides en faveur des jeunes de moins de 26 ans ne peut excéder 1500 € par jeune bénéficiaire, sur une période de 12 mois de date à date, pour une ou plusieurs reprises d'emploi.

En outre, chaque aide fait l'objet d'un plafonnement :

- frais de restauration au cours du premier mois de la reprise d'un emploi : forfait de 8 € par journée de travail dans la limite 170 € ;
- achat de matériel ou tenue vestimentaire lié à l'emploi : maximum respectivement 400 € et 200 € ;
- soutien financier exceptionnel : à compter du 15 mars 2013, ce montant est porté à maximum 1 500 € au lieu de 800 €

A noter qu'il est possible de faire plusieurs versements au titre de la même aide en faveur des jeunes de moins de 26 ans dans la limite du plafond de chacune des aides et du plafond total des aides attribuables au titre de ce dispositif.

Exemple 1 :

- Le 01/04/2012, est attribuée une aide pour l'achat de matériel de 400 € ainsi qu'une aide de 50 € au titre de l'achat d'une tenue vestimentaire ;
- Le 01/10/2012, est attribuée une aide au déplacement dans le cadre de l'aide exceptionnelle de soutien financier de 700 € ainsi qu'une aide de 100 € au titre de frais de restauration.

Le total cumulé des aides spécifiques versées pour l'année 2012 est de 1 250 €, le plafond total des aides étant de 1 500 €, il reste 250 €.

- Le 01/02/2013 : une demande d'aide liée à l'achat d'une tenue vestimentaire pour un montant de 100 € est déposée. **L'attribution de cette aide est possible** puisque le plafond de 200 € de ladite aide n'a pas été atteint et que le plafond total de 1500 € des aides attribuées au titre du dispositif n'a pas également été atteint.

Exemple 2 :

- Le 15/06/2012 : sont attribuées des aides spécifiques pour un montant total cumulé de 1 500 €
- Le 01/06/2013 : demande d'aides spécifiques (quelle que soit l'aide sollicitée) : aucune attribution n'est possible puisque le plafond de 1 500 € a été atteint en 2012.

Les aides en faveur des jeunes de moins de 26 ans ne peuvent être attribuées si l'enveloppe spécifique issue du financement de l'Unédic est épuisée.

6. Formulaires

L'attribution des aides en faveur des moins de 26 ans se fait à partir de formulaires spécifiques, à disposition de Pôle emploi, des missions locales et de l'Apec :

- formulaire relatif à l'aide aux frais de restauration ;
- formulaire relatif à l'achat de matériel ou d'une tenue vestimentaire lié à l'emploi ;
- formulaire relatif à l'aide exceptionnelle au soutien financier.

Le bénéficiaire atteste, via le formulaire adéquat, ne pas bénéficier d'une autre aide similaire prenant en charge les frais en question.

Pour chaque demande d'aide, le prescripteur transmet à Pôle emploi le dossier dûment complété.

Pôle emploi assure la gestion administrative et financière des aides quel que soit le prescripteur. Il reçoit et instruit les dossiers d'aides transmis par les prescripteurs et s'assure que :

- le dossier est complet (formulaire dûment complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives) ;
- les conditions objectives d'attribution sont remplies ;
- l'aide n'est payée qu'une seule fois au titre d'une même dépense.

7. Délais

La demande d'aide doit être déposée dûment complétée, datée et signée accompagnée des pièces justificatives au plus tard dans le mois (de date à date) suivant la reprise d'emploi.

En tout état de cause, le dispositif prenant fin le 31 décembre 2013 les demandes d'aides déposées postérieurement à cette date ne pourront être acceptées.

8. Régime social et fiscal des aides

Les aides à la reprise d'emploi ne sont pas soumises aux cotisations et contributions sociales.

Elles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu. Elles sont entièrement cessibles et saisissables.

Partie II : Aides aux frais de restauration

1. Objet

L'aide aux frais de restauration permet la prise en charge du repas, par jours travaillés, pendant le premier mois de travail.

2. Formalités relatives à la demande

Le bénéficiaire doit accompagner sa demande de la copie de son contrat de travail signé.

Aucun justificatif lié aux frais de restauration n'est nécessaire.

3. Montant

L'attribution de l'aide aux frais de restauration s'effectue sur la base d'un forfait journalier de 8 euros par jours travaillés, au cours du premier mois, dans la limite d'un plafond de 170 €.

Partie III : Aides à l'achat de matériel ou d'une tenue vestimentaire lié à l'emploi

1. Objet

Cette aide permet une prise en charge des frais liés à l'achat d'un équipement professionnel ou d'une tenue vestimentaire liée à l'emploi, lorsqu'ils ne sont pas assurés par l'employeur.

2. Formalités relatives à la demande

Le bénéficiaire doit déposer sa demande accompagnée de la copie de son contrat de travail signé et des justificatifs des frais engagés (facture(s) ou devis).

3. Montant

Le plafond de l'aide est fixé à :

- 400 € pour un équipement : outillage, tout équipement professionnel strictement nécessaire à l'activité exercée ;
- 200 € pour une tenue vestimentaire liée à l'emploi.

Hors équipement obligatoire devant être fourni par l'employeur.

Partie IV : Aide exceptionnelle de soutien financier

1. Objet

Cette aide couvre les frais de diverses natures liées à la reprise d'un emploi. Il s'agit de frais associés au véhicule, les frais de présentation et de santé et les frais liés à la mobilité figurant dans la liste limitative ci-dessous.

➤ **Frais associés au véhicule**

- achat de véhicule : voiture, deux-roues motorisées, vélo ;
- location de véhicule ;
- contrôle technique automobile (contre-visite non prise en charge) ;
- assurance du véhicule ;
- réparation et achat pour mettre aux normes le véhicule ;
- pneus neige pour reprise d'emploi en hiver ;
- frais d'inscription pour permis de conduire A/B, ou brevet de sécurité routière ;
- achat de casque, gants, veste matelassée pour conduite de moto ou scooter.

➤ **Frais de présentation et de santé**

- soins dentaires, optiques, prothèses médicaments mal couverts (avec vérification de la nécessité des frais pour la reprise d'emploi, et que les modalités de remboursement réglementaires ont été bien enclenchées. Seul le montant restant à la charge de la personne est pris en charge) ;
- frais de présentation (coiffure, esthétique) ;
- paiement de la mutuelle ;

➤ **Frais « coup de pouce » mobilité**

Pour d'autres frais non couverts :

- mobilité pour les trajets inférieurs à 60 km aller-retour (20 km aller-retour dans les DOM) ;
- aide à l'indemnisation locative (participation contractualisée aux charges, en cas d'hébergement chez l'habitant) ;
- aide à l'hébergement temporaire ;
- aide à la garde d'enfant (cas de jeunes en couple mais nécessitant une aide).

2. Formalités relatives à la demande

Le bénéficiaire doit déposer sa demande accompagnée de la copie de son contrat de travail signé et des justificatifs des frais engagés (facture(s) ou devis).

3. Montant

L'aide peut être accordée au vu des difficultés identifiées ne permettant pas au jeune de moins de 26 ans de faire face à des dépenses indispensables pour son accès à l'emploi et qui n'entrent pas dans les critères des autres aides.

Depuis le 15 mars 2013, cette aide exceptionnelle de soutien financier peut être accordée dans la limite de 1 500 € par bénéficiaire. Auparavant, cette aide était limitée à 800 € maximum.

Exemples :

- *Le 01/04/2012, est attribuée une aide pour l'achat de matériel de 400 € ;*

- *Le 01/10/2012, est attribuée une aide exceptionnelle de soutien financier de 800 €.*

Le total cumulé des aides spécifiques attribuées pour l'année 2012 est de 1 200 €, le plafond total des aides étant de 1500 euros, il reste 300 €.

- *le 01/03/2013, une nouvelle demande d'aide exceptionnelle de soutien financier est déposée pour un montant de 100 €. L'attribution de cette aide n'est pas possible car le plafond d'aide exceptionnelle de soutien financier est plafonné à 800 €.*
- *En revanche, si une nouvelle demande d'aide exceptionnelle de soutien financier est déposée pour un montant de 300 euros le 20/03/2013, l'attribution de cette aide sera possible car le plafond de ladite est porté depuis le 15 mars 2013 à 1500 €. Pour autant, le plafond total des aides versées étant atteint, aucune nouvelle aide spécifique (quelque que l'aide sollicitée) ne pourra être attribuée avant le 1^{er} avril 2013.*

La directrice générale adjointe
en charge des opérations,
Florence Dumontier

Source :

- La délibération du Conseil d'administration de Pôle emploi n°2012-17 du 22 mars 2012 publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi n°2012-34 du 11 avril 2012

Cette instruction remplace l'instruction n°2012-78 du 17 avril 2012 publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi n°2012-37 du 24 avril 2012 et complète l'instruction n°2009-305 du 8 décembre 2009 relative à la mise en œuvre des aides et mesures de Pôle emploi publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi n°2009-101 du 15 décembre 2009

Décision Ce n°2013-12 DP IRP du 18 juin 2013

Délégation de pouvoir du directeur régional de Pôle emploi Centre au directeur des ressources humaines à l'effet d'animer les réunions des délégués du personnel

Le directeur régional de Pôle emploi Centre,

Vu le code du travail, notamment les articles, L 2311-1 et suivants, L. 4611-1 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n°2013-02 du 21 février 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Article I – Délégation de pouvoir

§ 1 Délégation de pouvoir est donnée au directeur des ressources humaines au sein de la direction régionale de Pôle emploi Centre à l'effet d'assurer les responsabilités incombant au chef d'établissement relatives aux réunions des délégués du personnel, dans les conditions prévues par le code du travail et notamment :

- d'organiser les réunions des délégués du personnel,
- d'établir l'ordre du jour et de convoquer les personnes participant à ces réunions dans les conditions prévues par les textes applicables,
- de recueillir les avis et consultations prévus par la loi,
- d'animer les réunions des délégués du personnel,
- d'assurer l'information obligatoire auprès de l'inspecteur du travail dans le cadre du fonctionnement de ces instances.

§ 2 La délégation de pouvoir visée au § 1 du présent article ne fait pas obstacle à ce que, à titre exceptionnel, le directeur régional puisse, s'il l'estime opportun eu égard aux circonstances et après en avoir préalablement informé son délégataire par écrit, présider lui-même une réunion déterminée des délégués du personnel.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement du bénéficiaire de la présente délégation de pouvoir, celui-ci est autorisé à donner une procuration écrite, préalable et spéciale à un agent de la direction régionale cadre dirigeant ou cadre supérieur au sens des articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou, concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, à un agent de niveaux VA ou VB, ou relevant du personnel fonctionnel de direction placé sous l'autorité hiérarchique directe d'un cadre dirigeant, à l'effet d'animer une réunion déterminée des délégués du personnel ou, plus généralement, d'assurer les relations avec cette instance représentative du personnel pendant la période d'absence ou d'empêchement considérée.

Article II – Abrogation

La décision Ce n°2012-19 DS IRP du 1^{er} juin 2012 est abrogée.

Article III – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 18 juin 2013.

Jean-Marc Vermorel,
directeur régional
de Pôle emploi Centre

Décision P.Ch n°2013-13 DS DT du 25 juin 2013

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées et remises.

Décide :

Article I – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

Article II – Conventions départementales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) les accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article III – Délégués

§ 1 Bénéficient des délégations visées aux articles I et II, à titre permanent :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial Pôle emploi Charente
- madame Anne Gary, directeur territorial Pôle emploi Charente Maritime
- madame Catherine Mathivet, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Maritime
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial Pôle emploi Deux Sèvres
- madame Margot Cantero, directeur territorial Pôle emploi Vienne

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- monsieur Alain Mautrait, chargé de mission à la direction territoriale Pôle emploi Charente
- madame Nicole Quatrevaux, chargée de mission à la direction territoriale Pôle emploi Charente Maritime,
- monsieur Olivier Boireau, chargé de mission à la direction territoriale Pôle emploi Deux Sèvres

Article IV – Prestations indues : délais de remboursement et remise

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial Pôle emploi Charente
- madame Anne Gary, directeur territorial Pôle emploi Charente Maritime
- madame Catherine Mathivet, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Maritime
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial Pôle emploi Deux Sèvres
- madame Margot Cantero, directeur territorial Pôle emploi Vienne

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées dans la limite de 48 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

Le délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial Pôle emploi Charente
- madame Anne Gary, directeur territorial Pôle emploi Charente Maritime
- madame Catherine Mathivet, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Maritime
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial Pôle emploi Deux Sèvres
- madame Margot Cantero, directeur territorial Pôle emploi Vienne

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Le délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Alain Mautrait, chargé de mission à la direction territoriale Pôle emploi Charente
- madame Nicole Quatrevaux, chargée de mission à la direction territoriale Pôle emploi Charente Maritime,
- monsieur Olivier Boireau, chargé de mission à la direction territoriale Pôle emploi Deux Sèvres

Le délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Article V – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial Pôle emploi Charente
- madame Anne Gary, directeur territorial Pôle emploi Charente Maritime
- madame Catherine Mathivet, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Maritime
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial Pôle emploi Deux Sèvres
- madame Margot Cantero, directeur territorial Pôle emploi Vienne

- monsieur Gilles Pilardeau, responsable santé et sécurité au travail,
- monsieur Olivier Gaudy, chargé de sécurité santé et sécurité au travail
- madame Christine Andrieux-Lautrette, chargée de sécurité santé et sécurité au travail

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial Pôle emploi Charente
- madame Anne Gary, directeur territorial Pôle emploi Charente Maritime
- madame Catherine Mathivet, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Maritime
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial Pôle emploi Deux Sèvres
- madame Margot Cantero, directeur territorial Pôle emploi

bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Alain Mautrait, chargé de mission à la direction territoriale Pôle emploi Charente
- madame Nicole Quatrevaux, chargée de mission à la direction territoriale Pôle emploi Charente Maritime,
- monsieur Olivier Boireau, chargé de mission à la direction territoriale Pôle emploi Deux Sèvres

Article VI – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article VII – Abrogation

La décision P.Ch n°2013-03 DS DT du 14 janvier 2013 est abrogée.

Article VIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Saint Benoit, le 25 juin 2013.

Dominique Morin,
directeur régional
de Pôle emploi Poitou-Charentes

Décision P.Ch n°2013-14 DS Agences du 25 juin 2013
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n°2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n°2013-52 du 27 février 2013 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article I – Placement et service des prestations

§ 1 A l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre I^{er} du livre IV de la cinquième partie du code du travail, délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Marina Swiatkowski, directeur du pôle emploi Angoulême Saint Martial
- monsieur André Ahouanto, directeur du pôle emploi Angoulême La Couronne
- madame Valérie Daunus, directeur du pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Christophe Grandcoin, directeur du pôle emploi Confolens Ruffec
- madame Magali Arslanian Gallais, directeur du pôle emploi Jonzac
- monsieur David Besson, directeur du pôle emploi La Rochelle Bel air,
- madame Magali Doumeche, directeur du pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- madame Véronique Letournel, directeur du pôle emploi La Rochelle Lagord
- monsieur Olivier Besson, directeur du pôle emploi Rochefort
- monsieur Jacques Cocheril, directeur du pôle emploi Royan
- monsieur Franck Cavard, directeur du pôle emploi Saint Jean d'Angély
- madame Valérie Illy, directeur du pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
- madame Aimée Ardilouze, directeur du pôle emploi Saintes
- madame Nicole Fuzeau, directeur du pôle emploi Bressuire
- monsieur François Vo Phuoc, directeur du pôle emploi Melle
- madame Michèle Harnay, directeur du pôle emploi Niort Mendès France
- madame Sophie Aubin, directeur du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerra
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur du pôle emploi Parthenay
- madame Stéphanie Charrier, directeur du pôle emploi Thouars
- monsieur Michaël Gourdon, directeur du pôle emploi Châtellerauld
- monsieur Patrice Houiller, directeur du pôle emploi Montmorillon-Civray
- madame Myriam Ribo, directeur du pôle emploi Poitiers Futuroscope
- monsieur Loïc Pageot, directeur du pôle emploi Loudun

- madame Josette Nourrisson, directeur du pôle emploi Poitiers Grand Large
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur du pôle emploi Poitiers Gare
- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial Pôle emploi Charente
- madame Anne Gary, directeur territorial Pôle emploi Charente Maritime
- madame Catherine Mathivet, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Maritime
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial Pôle emploi Deux Sèvres
- madame Margot Cantero, directeur territorial Pôle emploi Vienne

- monsieur Patrick Boulette, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême La Couronne
- monsieur Bruno Casseron, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Pascale Gagnere, directeur adjoint du pôle emploi Cognac Barbezieux,
- madame Nadine Livernet, directeur adjoint du pôle emploi Jonzac
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Bel Air
- monsieur Gilles Acloque, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Nathalie Tamisier, directeur adjoint du pôle emploi Rochefort
- madame Cynthia Néret, directeur adjoint du pôle emploi Royan
- madame Marie Andrée Girardeau, directeur adjoint du pôle emploi Saint Jean d'Angély
- monsieur Sébastien Garandeau, directeur adjoint du pôle emploi Saintes
- monsieur Matthieu Fichet, directeur adjoint du pôle emploi Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, directeur adjoint du pôle emploi Melle
- madame Florence Veillet, directeur adjoint du pôle emploi Niort Mendès France
- madame Christelle Léonard, directeur adjoint du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
- madame Carole Grolleau, directeur adjoint du pôle emploi Parthenay
- monsieur Denis Chiquet, directeur adjoint du pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Jean-François Bonnin, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Grand Large
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Gare

- madame Nathalie Corvaisier, pôle emploi Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzault, pôle emploi Angoulême La Couronne
- madame San Chan Muriel, pôle emploi Angoulême La Couronne
- madame Annette Depeyras, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Sonia Gitto, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- monsieur Laurent Magre, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Patricia Marquais, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Delphine Chapelas, pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Alain Dattiches, pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Bruno Prieur, pôle emploi Cognac Barbezieux
- madame Laurence Trouvé-Langlais, pôle emploi Cognac Barbezieux
- madame Amélie Bureau, pôle emploi Confolens Ruffec
- madame Marie-Hélène Quillet, pôle emploi Confolens Ruffec
- monsieur Yves Raynaud, pôle emploi Confolens Ruffec
- monsieur François Tellier, collaborateur appui réseau Charente Maritime
- madame Fabienne Chevalier, pôle emploi Jonzac
- madame Agnès Sivadier, pôle emploi Jonzac
- madame Anne Sophie Debauve, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- monsieur Ludovic Denis, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- madame Dominique Chevailler, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Isabelle Epaud, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Loïs Metin-Denis, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Sophie Bertaud, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Benoît Frommentoux, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Kalfon, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Smaïl Boufroukh, pôle emploi Rochefort
- madame Valérie Faugeroux, pôle emploi Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, pôle emploi Rochefort
- monsieur François-Emmanuel Vandenberghe, pôle emploi Rochefort
- madame Sylvie Bidermann, pôle emploi Royan
- monsieur Philippe Chouaneau, pôle emploi Royan
- madame Véronique Cuny, pôle emploi Royan
- monsieur Claude Sternbach, pôle emploi Royan

- monsieur Thierry Mas, pôle emploi Saintes
- madame Barbara Pigier, pôle emploi Saintes
- monsieur Frédéric Valoteau, pôle emploi Saintes
- madame Monique Vienne, pôle emploi Saintes
- madame Martine Bouet, pôle emploi Saint Jean d'Angély,
- madame Corinne Massiot, pôle emploi Saint Jean d'Angély
- madame Patricia Velina, pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
- madame Chantal Cadu, pôle emploi Bressuire
- madame Laurence Guillaume, pôle emploi Bressuire
- madame Cécile Chabosseau, pôle emploi Melle
- madame Catherine Noël, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- madame Françoise Romanteau, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- madame Nadine Seigneuret, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- monsieur Philippe Lunet, pôle emploi Niort Trévins
- monsieur Fabrice Ocio, pôle emploi Niort Trévins
- monsieur Philippe Lasserre, pôle emploi Parthenay
- madame Pascale Vincent, pôle emploi Parthenay
- madame Brigitte Audouin, pôle emploi Thouars
- monsieur Olivier Molle, pôle emploi Thouars
- madame Agnès Neveu, pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Daniel Netier, pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Fabien Thedenat, pôle emploi Châtelleraut
- madame Véronique Ferré, pôle emploi Poitiers Futuroscope
- madame Sylvie Gailledrat, pôle emploi Poitiers Futuroscope
- madame Marie Line Inizan, pôle emploi Montmorillon Civray
- madame Geneviève Sabourin, pôle emploi Montmorillon Civray
- madame Sandra Bacchiocchi, pôle emploi Loudun
- madame Patricia Deletre, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Aline Bouster, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Aurélie Hébras, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Marie Astrid Heintz, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Cathy Loussot, pôle emploi Poitiers Gare

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi y compris les bons de commande visant des demandeurs d'emploi relevant d'une agence de service spécialisée départementale,
- dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, demander le remboursement des allocations CTP lorsqu'elles ont été indûment versées,
- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception :
 - des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par

décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- relevant de la compétence exclusive d'une agence de service spécialisée départementale ou de la direction de la plate forme centralisée.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément.

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

§ 1 Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

§ 2 Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes, et dans la limite de leurs attributions :

- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article III – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article IV – Délégués permanents

§ 1 Bénéficiaire des délégations mentionnées au § 2, § 3 et § 4 de l'article I et aux articles II et III, à titre permanent :

- madame Marina Swiatkowski, directeur du pôle emploi Angoulême Saint Martial
 - monsieur André Ahouanto, directeur du pôle emploi Angoulême La Couronne
 - madame Valérie Daunas, directeur du pôle emploi Cognac Barbezieux
 - monsieur Christophe Grandcoin, directeur du pôle emploi Confolens Ruffec
 - madame Magali Arslanian Gallais, directeur du pôle emploi Jonzac
 - monsieur David Besson, directeur du pôle emploi La Rochelle Bel air,
 - madame Magali Doumeche, directeur du pôle emploi La Rochelle Villeneuve
 - madame Véronique Letournel, directeur du pôle emploi La Rochelle Lagord
 - monsieur Olivier Besson, directeur du pôle emploi Rochefort
 - monsieur Jacques Cocheril, directeur du pôle emploi Royan
 - monsieur Franck Cavard, directeur du pôle emploi Saint Jean d'Angély
 - madame Valérie Illy, directeur du pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
 - madame Aimée Ardilouze, directeur du pôle emploi Saintes
 - madame Nicole Fuzeau, directeur du pôle emploi Bressuire
 - monsieur François Vo Phuoc, directeur du pôle emploi Melle
 - madame Michèle Harnay, directeur du pôle emploi Niort Mendès France
 - madame Sophie Aubin, directeur du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
 - monsieur Fabrice Dufresne, directeur du pôle emploi Parthenay
 - madame Stéphanie Charrier, directeur du pôle emploi Thouars
 - monsieur Michaël Gourdon, directeur du pôle emploi Châtellerault
 - monsieur Patrice Houiller, directeur du pôle emploi Montmorillon-Civray
 - madame Myriam Ribo, directeur du pôle emploi Poitiers Futuroscope
 - monsieur Loïc Pageot, directeur du pôle emploi Loudun
 - madame Josette Nourrisson, directeur du pôle emploi Poitiers Grand Large
 - monsieur Frédéric Tourneur, directeur du pôle emploi Poitiers Gare
-
- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial Pôle emploi Charente
 - madame Anne Gary, directeur territorial Pôle emploi Charente Maritime
 - madame Catherine Mathivet, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Maritime
 - monsieur Jacques Robineau, directeur territorial Pôle emploi Deux Sèvres
 - madame Margot Cantero, directeur territorial Pôle emploi Vienne

Article V – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

au § 2, § 3 et § 4 de l'article I et aux articles II et III :

- monsieur Patrick Boulette, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême La Couronne
- monsieur Bruno Casseron, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Pascale Gagnere, directeur adjoint du pôle emploi Cognac Barbezieux,
- madame Nadine Livernet, directeur adjoint du pôle emploi Jonzac
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Bel Air
- monsieur Gilles Acloque, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Nathalie Tamisier, directeur adjoint du pôle emploi Rochefort
- madame Cynthia Néret, directeur adjoint du pôle emploi Royan
- madame Marie Andrée Girardeau, directeur adjoint du pôle emploi Saint Jean d'Angély
- monsieur Sébastien Garandeau, directeur adjoint du pôle emploi Saintes
- monsieur Matthieu Fichet, directeur adjoint du pôle emploi Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, directeur adjoint du pôle emploi Melle
- madame Florence Veillet, directeur adjoint du pôle emploi Niort Trévins
- madame Christelle Léonard, directeur adjoint du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
- madame Carole Grolleau, directeur adjoint du pôle emploi Parthenay
- monsieur Denis Chiquet, directeur adjoint du pôle emploi Châtellerault
- monsieur Jean-François Bonnin, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Grand Large
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Gare

au § 2, § 3 et § 4 de l'article I et à l'article II :

- madame Nathalie Corvaisier, pôle emploi Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzault, pôle emploi Angoulême La Couronne

- madame San Chan Muriel, pôle emploi Angoulême La Couronne
- madame Annette Depeyras, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Sonia Gitto, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- monsieur Laurent Magre, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Patricia Marquais, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Delphine Chapelas, pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Alain Dattiches, pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Bruno Prieur, pôle emploi Cognac Barbezieux
- madame Laurence Trouvé-Langlais, pôle emploi Cognac Barbezieux
- madame Amélie Bureau, pôle emploi Confolens Ruffec
- madame Marie-Hélène Quillet, pôle emploi Confolens Ruffec
- monsieur Yves Raynaud, pôle emploi Confolens Ruffec
- madame Fabienne Chevalier, pôle emploi Jonzac
- madame Agnès Sivadier, pôle emploi Jonzac
- madame Anne Sophie Debaue, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- monsieur Ludovic Denis, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- madame Dominique Chevailer, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Isabelle Epaud, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Loïs Metin-Denis, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Sophie Bertaud, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Benoît Frommentoux, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Kalfon, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Smaïl Boufroukh, pôle emploi Rochefort
- madame Valérie Faugeroux, pôle emploi Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, pôle emploi Rochefort
- monsieur François-Emmanuel Vandenberghe, pôle emploi Rochefort
- madame Sylvie Bidermann, pôle emploi Royan
- monsieur Philippe Chouaneau, pôle emploi Royan
- madame Véronique Cuny, pôle emploi Royan
- monsieur Claude Sternbach, pôle emploi Royan
- monsieur Thierry Mas, pôle emploi Saintes
- madame Barbara Pigier, pôle emploi Saintes
- monsieur Frédéric Valoteau, pôle emploi Saintes
- madame Monique Vienne, pôle emploi Saintes
- madame Martine Bouet, pôle emploi Saint Jean d'Angély,
- madame Corinne Massiot, pôle emploi Saint Jean d'Angély
- madame Patricia Velina, pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
- madame Chantal Cadu, pôle emploi Bressuire
- madame Laurence Guillaume, pôle emploi Bressuire
- madame Cécile Chabosseau, pôle emploi Melle
- madame Catherine Noël, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- madame Françoise Romanteau, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- madame Nadine Seigneuret, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- monsieur Philippe Lunet, pôle emploi Niort Trévins
- monsieur Fabrice Ocio, pôle emploi Niort Trévins
- monsieur Philippe Lasserre, pôle emploi Parthenay
- madame Pascale Vincent, pôle emploi Parthenay
- madame Brigitte Audouin, pôle emploi Thouars
- monsieur Olivier Molle, pôle emploi Thouars
- madame Agnès Neveu, pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Daniel Netier, pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Fabien Thedenat, pôle emploi Châtelleraut
- madame Véronique Ferré, pôle emploi Poitiers Futuroscope
- madame Sylvie Gailledrat, pôle emploi Poitiers Futuroscope
- madame Marie Line Inizan, pôle emploi Montmorillon Civray
- madame Geneviève Sabourin, pôle emploi Montmorillon Civray
- madame Sandra Bacchiocchi, pôle emploi Loudun
- madame Patricia Deletre, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Aline Bouster, pôle emploi Poitiers Gare

- madame Aurélie Hébras, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Marie Astrid Heintz, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Cathy Loussot, pôle emploi Poitiers Gare

au § 2 de l'article I et au § 2 de l'article II :

- monsieur François Tellier, collaborateur appui réseau Charente Maritime

au § 3 de l'article I :

- madame Laetitia Boyer, chargée de projet emploi pour l'ensemble du département de la Charente Maritime

au § 2 de l'article II :

- monsieur Gilles Pilardeau, responsable sécurité, santé et conditions de vie au travail
- monsieur Olivier Gaudy, chargé de sécurité santé et sécurité au travail
- madame Christine Andrieux-Lautrette, chargée de sécurité santé et sécurité au travail

Article VI – Prestations indues : délais de remboursement et remise

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Marina Swiatkowski, directeur du pôle emploi Angoulême Saint Martial
 - monsieur André Ahouanto, directeur du pôle emploi Angoulême La Couronne
 - madame Valérie Daunat, directeur du pôle emploi Cognac Barbezieux
 - monsieur Christophe Grandcoin, directeur du pôle emploi Confolens Ruffec
 - madame Magali Arslanian Gallais, directeur du pôle emploi Jonzac
 - monsieur David Besson, directeur du pôle emploi La Rochelle Bel air,
 - madame Magali Doumeche, directeur du pôle emploi La Rochelle Villeneuve
 - madame Véronique Letournel, directeur du pôle emploi La Rochelle Lagord
 - monsieur Olivier Besson, directeur du pôle emploi Rochefort
 - monsieur Jacques Cocheril, directeur du pôle emploi Royan
 - monsieur Franck Cavard, directeur du pôle emploi Saint Jean d'Angély
 - madame Valérie Illy, directeur du pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
 - madame Aimée Ardilouze, directeur du pôle emploi Saintes
 - madame Nicole Fuzeau, directeur du pôle emploi Bressuire
 - monsieur François Vo Phuoc, directeur du pôle emploi Melle
 - madame Michèle Harnay, directeur du pôle emploi Niort Mendès France
 - madame Sophie Aubin, directeur du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
 - monsieur Fabrice Dufresne, directeur du pôle emploi Parthenay
 - madame Stéphanie Charrier, directeur du pôle emploi Thouars
 - monsieur Michaël Gourdon, directeur du pôle emploi Châtellerauld
 - monsieur Patrice Houiller, directeur du pôle emploi Montmorillon-Civray
 - madame Myriam Ribo, directeur du pôle emploi Poitiers Futuroscope
 - monsieur Loïc Pageot, directeur du pôle emploi Loudun
 - madame Josette Nourrisson, directeur du pôle emploi Poitiers Grand Large
 - monsieur Frédéric Tourneur, directeur du pôle emploi Poitiers Gare
-
- monsieur Patrick Boulette, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême La Couronne
 - monsieur Bruno Casseron, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême Saint Martial
 - madame Pascale Gagnere, directeur adjoint du pôle emploi Cognac Barbezieux,
 - madame Nadine Livernet, directeur adjoint du pôle emploi Jonzac

- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Bel Air
- monsieur Gilles Acloque, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Nathalie Tamisier, directeur adjoint du pôle emploi Rochefort
- madame Cynthia Néret, directeur adjoint du pôle emploi Royan
- madame Marie Andrée Girardeau, directeur adjoint du pôle emploi Saint Jean d'Angély
- monsieur Sébastien Garandeau, directeur adjoint du pôle emploi Saintes
- monsieur Matthieu Fichet, directeur adjoint du pôle emploi Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, directeur adjoint du pôle emploi Melle
- madame Florence Veillet, directeur adjoint du pôle emploi Niort Mendès France
- madame Christelle Léonard, directeur adjoint du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
- madame Carole Grolleau, directeur adjoint du pôle emploi Parthenay
- monsieur Denis Chiquet, directeur adjoint du pôle emploi Châtellerauld
- monsieur Jean-François Bonnin, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Grand Large
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Gare

- madame Nathalie Corvaisier, pôle emploi Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzault, pôle emploi Angoulême La Couronne
- madame San Chan Muriel, pôle emploi Angoulême La Couronne
- madame Annette Depeyras, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Sonia Gitto, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- monsieur Laurent Magre, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Patricia Marquais, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Delphine Chapelas, pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Alain Dattiches, pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Bruno Prieur, pôle emploi Cognac Barbezieux
- madame Laurence Trouvé-Langlais, pôle emploi Cognac Barbezieux
- madame Amélie Bureau, pôle emploi Confolens Ruffec
- madame Marie-Hélène Quillet, pôle emploi Confolens Ruffec
- monsieur Yves Raynaud, pôle emploi Confolens Ruffec
- monsieur François Tellier, collaborateur appui réseau Charente Maritime
- madame Fabienne Chevalier, pôle emploi Jonzac
- madame Agnès Sivadier, pôle emploi Jonzac
- madame Anne Sophie Debaue, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- monsieur Ludovic Denis, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- madame Dominique Chevailler, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Isabelle Epaud, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Loïs Metin-Denis, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Sophie Bertaud, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Benoît Frommentoux, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Kalfon, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Smaïl Boufroukh, pôle emploi Rochefort
- madame Valérie Faugeroux, pôle emploi Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, pôle emploi Rochefort
- monsieur François-Emmanuel Vandenberghe, pôle emploi Rochefort
- madame Sylvie Bidermann, pôle emploi Royan
- monsieur Philippe Chouaneau, pôle emploi Royan
- madame Véronique Cuny, pôle emploi Royan
- monsieur Claude Sternbach, pôle emploi Royan
- monsieur Thierry Mas, pôle emploi Saintes
- madame Barbara Pigier, pôle emploi Saintes
- monsieur Frédéric Valoteau, pôle emploi Saintes
- madame Monique Vienne, pôle emploi Saintes
- madame Martine Bouet, pôle emploi Saint Jean d'Angély,
- madame Corinne Massiot, pôle emploi Saint Jean d'Angély
- madame Patricia Velina, pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
- madame Chantal Cadu, pôle emploi Bressuire
- madame Laurence Guillaume, pôle emploi Bressuire
- madame Cécile Chabosseau, pôle emploi Melle
- madame Catherine Noël, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- madame Françoise Romanteau, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre

- madame Nadine Seigneuret, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- monsieur Philippe Lunet, pôle emploi Niort Trévins
- monsieur Fabrice Ocio, pôle emploi Niort Trévins
- monsieur Philippe Lasserre, pôle emploi Parthenay
- madame Pascale Vincent, pôle emploi Parthenay
- madame Brigitte Audouin, pôle emploi Thouars
- monsieur Olivier Molle, pôle emploi Thouars
- madame Agnès Neveu, pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Daniel Netier, pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Fabien Thedenat, pôle emploi Châtelleraut
- madame Véronique Ferré, pôle emploi Poitiers Futuroscope
- madame Sylvie Gailledrat, pôle emploi Poitiers Futuroscope
- madame Marie Line Inizan, pôle emploi Montmorillon Civray
- madame Geneviève Sabourin, pôle emploi Montmorillon Civray
- madame Sandra Bacchiocchi, pôle emploi Loudun
- madame Patricia Deletre, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Aline Bouster, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Aurélie Hébras, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Marie Astrid Heintz, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Cathy Loussot, pôle emploi Poitiers

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Marina Swiatkowski, directeur du pôle emploi Angoulême Saint Martial
- monsieur André Ahouanto, directeur du pôle emploi Angoulême La Couronne
- madame Valérie Daunat, directeur du pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Christophe Grandcoin, directeur du pôle emploi Confolens Ruffec
- madame Magali Arslanian Gallais, directeur du pôle emploi Jonzac
- monsieur David Besson, directeur du pôle emploi La Rochelle Bel air,
- madame Magali Doumeche, directeur du pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- madame Véronique Letournel, directeur du pôle emploi La Rochelle Lagord
- monsieur Olivier Besson, directeur du pôle emploi Rochefort
- monsieur Jacques Cocheril, directeur du pôle emploi Royan
- monsieur Franck Cavard, directeur du pôle emploi Saint Jean d'Angély
- madame Valérie Illy, directeur du pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
- madame Aimée Ardilouze, directeur du pôle emploi Saintes
- madame Nicole Fuzeau, directeur du pôle emploi Bressuire
- monsieur François Vo Phuoc, directeur du pôle emploi Melle
- madame Michèle Harnay, directeur du pôle emploi Niort Mendès France
- madame Sophie Aubin, directeur du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur du pôle emploi Parthenay
- madame Stéphanie Charrier, directeur du pôle emploi Thouars
- monsieur Michaël Gourdon, directeur du pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Patrice Houiller, directeur du pôle emploi Montmorillon-Civray
- madame Myriam Ribo, directeur du pôle emploi Poitiers Futuroscope
- monsieur Loïc Pageot, directeur du pôle emploi Loudun
- madame Josette Nourrisson, directeur du pôle emploi Poitiers Grand Large
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur du pôle emploi Poitiers Gare

- monsieur Patrick Boulette, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême La Couronne
- monsieur Bruno Casseron, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Pascale Gagnere, directeur adjoint du pôle emploi Cognac Barbezieux,
- madame Nadine Livernet, directeur adjoint du pôle emploi Jonzac
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Bel Air
- monsieur Gilles Acloque, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Nathalie Tamisier, directeur adjoint du pôle emploi Rochefort
- madame Cynthia Néret, directeur adjoint du pôle emploi Royan
- madame Marie Andrée Girardeau, directeur adjoint du pôle emploi Saint Jean d'Angély
- monsieur Sébastien Garandeau, directeur adjoint du pôle emploi Saintes
- monsieur Matthieu Fichet, directeur adjoint du pôle emploi Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, directeur adjoint du pôle emploi Melle
- madame Florence Veillet, directeur adjoint du pôle emploi Niort Mendès France
- madame Christelle Léonard, directeur adjoint du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
- madame Carole Grolleau, directeur adjoint du pôle emploi Parthenay
- monsieur Denis Chiquet, directeur adjoint du pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Jean-François Bonnin, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Grand Large
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Gare

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nathalie Corvaisier, pôle emploi Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzault, pôle emploi Angoulême La Couronne
- madame San Chan Muriel, pôle emploi Angoulême La Couronne
- madame Annette Depeyras, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Sonia Gitto, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- monsieur Laurent Magre, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Patricia Marquais, pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Delphine Chapelas, pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Alain Dattiches, pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Bruno Prieur, pôle emploi Cognac Barbezieux
- madame Laurence Trouvé-Langlais, pôle emploi Cognac Barbezieux
- madame Amélie Bureau, pôle emploi Confolens Ruffec
- madame Marie-Hélène Quillet, pôle emploi Confolens Ruffec
- monsieur Yves Raynaud, pôle emploi Confolens Ruffec
- monsieur François Tellier, collaborateur appui réseau Charente Maritime
- madame Fabienne Chevalier, pôle emploi Jonzac
- madame Agnès Sivadier, pôle emploi Jonzac
- madame Anne Sophie Debauve, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- monsieur Ludovic Denis, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, pôle emploi La Rochelle Bel Air
- madame Dominique Chevailler, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Isabelle Epaud, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Lois Metin-Denis, pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Sophie Bertaud, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Benoît Frommentoux, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Kalfon, pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Smaïl Boufroukh, pôle emploi Rochefort
- madame Valérie Faugeroux, pôle emploi Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, pôle emploi Rochefort
- monsieur François-Emmanuel Vandenberghe, pôle emploi Rochefort
- madame Sylvie Bidermann, pôle emploi Royan
- monsieur Philippe Chouaneau, pôle emploi Royan
- madame Véronique Cuny, pôle emploi Royan

- monsieur Claude Sternbach, pôle emploi Royan
- monsieur Thierry Mas, pôle emploi Saintes
- madame Barbara Pigier, pôle emploi Saintes
- monsieur Frédéric Valoteau, pôle emploi Saintes
- madame Monique Vienne, pôle emploi Saintes
- madame Martine Bouet, pôle emploi Saint Jean d'Angély,
- madame Corinne Massiot, pôle emploi Saint Jean d'Angély
- madame Patricia Velina, pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
- madame Chantal Cadu, pôle emploi Bressuire
- madame Laurence Guillaume, pôle emploi Bressuire
- madame Cécile Chabosseau, pôle emploi Melle
- madame Catherine Noël, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- madame Françoise Romanteau, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- madame Nadine Seigneuret, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- monsieur Philippe Lunet, pôle emploi Niort Trévins
- monsieur Fabrice Ocio, pôle emploi Niort Trévins
- monsieur Philippe Lasserre, pôle emploi Parthenay
- madame Pascale Vincent, pôle emploi Parthenay
- madame Brigitte Audouin, pôle emploi Thouars
- monsieur Olivier Molle, pôle emploi Thouars
- madame Agnès Neveu, pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Daniel Netier, pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Fabien Thedenat, pôle emploi Châtelleraut
- madame Véronique Ferré, pôle emploi Poitiers Futuroscope
- madame Sylvie Gailledrat, pôle emploi Poitiers Futuroscope
- madame Marie Line Inizan, pôle emploi Montmorillon Civray
- madame Geneviève Sabourin, pôle emploi Montmorillon Civray
- madame Sandra Bacchiocchi, pôle emploi Loudun
- madame Patricia Deletre, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, pôle emploi Poitiers Grand Large
- madame Aline Bouster, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Aurélie Hébras, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Marie Astrid Heintz, pôle emploi Poitiers Gare
- madame Cathy Loussot, pôle emploi Poitiers

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Marina Swiatkowski, directeur du pôle emploi Angoulême Saint Martial La Couronne
- monsieur André Ahouanto, directeur du pôle emploi Angoulême Champ-de-mars Fontchaudière
- madame Valérie Daunas, directeur du pôle emploi Cognac Barbezieux
- monsieur Christophe Grandcoin, directeur du pôle emploi Confolens Ruffec
- madame Magali Arslanian Gallais, directeur du pôle emploi Jonzac
- monsieur David Besson, directeur du pôle emploi La Rochelle Bel air,
- madame Magali Doumeche, directeur du pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- madame Véronique Letournel, directeur du pôle emploi La Rochelle Lagord
- monsieur Olivier Besson, directeur du pôle emploi Rochefort
- monsieur Jacques Cocheril, directeur du pôle emploi Royan
- monsieur Franck Cavard, directeur du pôle emploi Saint Jean d'Angély
- madame Valérie Illy, directeur du pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
- madame Aimée Ardilouze, directeur du pôle emploi Saintes
- madame Nicole Fuzeau, directeur du pôle emploi Bressuire
- monsieur François Vo Phuoc, directeur du pôle emploi Melle
- madame Michèle Harnay, directeur du pôle emploi Niort Trévins
- madame Sophie Aubin, directeur du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur du pôle emploi Parthenay
- madame Stéphanie Charrier, directeur du pôle emploi Thouars
- monsieur Michaël Gourdon, directeur du pôle emploi Châtelleraut
- monsieur Patrice Houiller, directeur du pôle emploi Montmorillon-Civray
- madame Myriam Ribo, directeur du pôle emploi Poitiers Futuroscope
- monsieur Loïc Pageot, directeur du pôle emploi Loudun

- madame Josette Nourrisson, directeur du pôle emploi Poitiers Grand Large
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur du pôle emploi Poitiers Gare

- monsieur Patrick Boulette, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême La Couronne
- monsieur Bruno Casseron, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême Saint Martial
- madame Pascale Gagnere, directeur adjoint du pôle emploi Cognac Barbezieux,
- madame Nadine Livernet, directeur adjoint du pôle emploi Jonzac
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Bel Air
- monsieur Gilles Acloque, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Villeneuve
- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Lagord
- madame Nathalie Tamisier, directeur adjoint du pôle emploi Rochefort
- madame Cynthia Néret, directeur adjoint du pôle emploi Royan
- madame Marie Andrée Girardeau, directeur adjoint du pôle emploi Saint Jean d'Angély
- monsieur Sébastien Garandeau, directeur adjoint du pôle emploi Saintes
- monsieur Matthieu Fichet, directeur adjoint du pôle emploi Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, directeur adjoint du pôle emploi Melle
- madame Florence Veillet, directeur adjoint du pôle emploi Niort Trévins
- madame Christelle Léonard, directeur adjoint du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
- madame Carole Grolleau, directeur adjoint du pôle emploi Parthenay
- monsieur Denis Chiquet, directeur adjoint du pôle emploi Châtellerault
- monsieur Jean-François Bonnin, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Grand Large
- monsieur Serge Candusso, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Gare

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial Pôle emploi Charente
- madame Anne Gary, directeur territorial Pôle emploi Charente Maritime
- madame Catherine Mathivet, directeur territorial délégué Pôle emploi Charente Maritime
- monsieur Jacques Robineau, directeur territorial Pôle emploi Deux Sèvres
- madame Margot Cantero, directeur territorial Pôle emploi Vienne

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Poitou-Charentes les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

Article VII – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article VIII – Abrogation

La décision P.Ch n°2013-08 DS Agences du 8 avril 2013 est abrogée.

Article IX – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Saint Benoit, le 25 juin 2013.

Dominique Morin
directeur régional
de Pôle emploi Poitou-Charentes

Décision R.AI n°2013-10 DS DR du 2 juillet 2013

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu l'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, notamment son article 9,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-23 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2012-67 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés et accords-cadres de Pôle emploi,

Vu la délibération n°2013-02 du 21 février 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n°2013-52 du 27 février 2013 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 3 et au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

-1°) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Rhône-Alpes et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2°) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,

- 3°) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions, les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Rhône-Alpes et les correspondances avec ses partenaires institutionnels.

§ 3 Bénéficiaire des délégations visées au § 1 et au § 2 du présent article :

- monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional délégué
- monsieur Dominique Moulin, directeur régional délégué
- madame Françoise Garaud, directrice ressources humaines,
- madame Carole Fiard directeur administration finances
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Nathalie Péquignot, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Didier Sibade, directeur maîtrise des risques

§ 4 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Sonia Bouriaud, directrice ressources humaines adjointe chef de service relations sociales
- monsieur Christophe Bouchet, responsable de département organisation du travail et canaux de délivrance
- monsieur Alain Charrier, chef de service budget et aide au pilotage
- madame Muriel Cussat-Levy, responsable de département appui projets
- madame Chantal Didi, chef de service pilotage de la production
- monsieur François Ferrer, responsable de département engagement de services
- madame Geneviève Gandon, chef de service maîtrise des risques et contrôle interne
- monsieur Jacques Granger, chef de service contentieux
- madame Annick Hembise, responsable de département service aux entreprises
- monsieur Michel Juanchich, chef de service études, statistiques et prévisions
- monsieur José Juarez, chef de service achats marchés
- madame Hélène Hennebelle, responsable de département réglementation
- madame Fabienne Lehoux, chef de service communication
- monsieur Stéphane Loffredo, chef de service prévention des fraudes
- monsieur Thierry Mauduit, chef de service partenariat économique et opérationnel
- madame Céline Lemoigne, responsable de département gestion RH
- madame Christine Luce-Mouls, chef de service appui informatique support aux utilisateurs
- monsieur Patrick Pin, chef de service immobilier et sécurité
- monsieur Antoine Scardamaglia, responsable de département sécurisation des parcours professionnels
- madame Dominique Seychal, chef de service comptabilité finances
- monsieur Christophe Simonin, responsable de département développement RH
- madame Eliane Tortorici, chef de service médiateur, recours et contestations
- monsieur Daniel Totier, chef de service juridique
- madame Annie Vazquez, chef de service logistique
- monsieur Serge Venditelli, responsable de département partenariat

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article II – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint, à madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional délégué, et à monsieur Dominique Moulin, directeur régional délégué, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,

- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés, accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés, accords-cadres, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres,

- quel que soit le montant, les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres, à l'exception de la signature de ces marchés et accords-cadres, des avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,

- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres,

- les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres quel que soit le montant, à l'exception de la signature de ces marchés et accords-cadres et autres contrats, des avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Françoise Garaud, directrice ressources humaines,
- madame Carole Fiard directeur administration finances
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Nathalie Péquignot, directeur stratégie et relations extérieures ??
- monsieur Didier Sibade, directeur maîtrise des risques

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 3 :

- madame Sonia Bouriaud, directrice ressources humaines adjointe chef de service relations sociales
- monsieur Christophe Bouchet, responsable de département organisation du travail et canaux de délivrance
- monsieur Alain Charrier, chef de service budget et aide au pilotage
- madame Muriel Cussat-Levy, responsable de département appui projets
- madame Chantal Didi, chef de service pilotage de la production
- monsieur François Ferrer, responsable de département engagement de services
- madame Geneviève Gandon, chef de service maîtrise des risques et contrôle interne
- monsieur Jacques Granger, chef de service contentieux
- madame Annick Hembise, responsable de département service aux entreprises
- monsieur Michel Juanchich, chef de service études, statistiques et prévisions
- monsieur José Juarez, chef de service achats marchés
- madame Hélène Hennebelle, responsable de département réglementation
- madame Fabienne Lehoux, chef de service communication
- monsieur Stéphane Loffredo, chef de service prévention des fraudes
- monsieur Thierry Mauduit, chef de service partenariat économique et opérationnel
- madame Céline Lemoigne, responsable de département gestion RH

- madame Christine Luce-Mouls, chef de service appui informatique support aux utilisateurs
- monsieur Patrick Pin, chef de service immobilier et sécurité
- monsieur Antoine Scardamaglia, responsable de département sécurisation des parcours professionnels
- madame Dominique Seychal, chef de service comptabilité finances
- monsieur Christophe Simonin, responsable de département développement RH
- madame Eliane Tortorici, chef de service médiateur, recours et contestations
- monsieur Daniel Totier, chef de service juridique
- madame Annie Vazquez, chef de service logistique
- monsieur Serge Venditelli, chef de département partenariat

Article III – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint, à madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional délégué, et à monsieur Dominique Moulin, directeur régional délégué à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accords-cadres de travaux,

- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres et autres contrats, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres,

- les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres de travaux quel que soit le montant, à l'exception de la signature de ces marchés et accords-cadres, des avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Carole Fiard, directeur administration finances, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,

- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres,

- les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres de travaux quel que soit le montant, à l'exception de la signature de ces marchés et accords-cadres, des avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres et autres contrats.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Patrick Pin, chef de service immobilier et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, les bons de commande émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre de travaux d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article IV – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint, et à madame Carole Fiard, directeur administration finances, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article V – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint, à madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional délégué, et à monsieur Dominique Moulin, directeur régional délégué, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur de Pôle emploi Rhône-Alpes, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article VI – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, à madame Françoise Garaud, directrice ressources humaines, et à madame Sonia Bouriaud, directrice ressources humaines adjointe chef de service relations sociales au sein de la direction des ressources humaines à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- les décisions de nomination et, à l'exception des décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, des décisions de mise à pied et de toute décision de rupture du contrat de travail quelle qu'en soit la forme, l'ensemble des actes de gestion des agents de la direction régionale autres que :
 - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB, ainsi que le personnel fonctionnel de direction placé sous l'autorité hiérarchique directe d'un cadre dirigeant.

Section 4 – Prestations indues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

Article VII – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint, à madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional délégué, et à monsieur Dominique Moulin, directeur régional délégué, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées,

- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion.

Délégation permanente de signature est donnée, à monsieur Jacques Granger, chef de service contentieux, à monsieur Jean-Marie Gay, service contentieux, à monsieur Stéphane Loffredo, chef de service prévention des fraudes, et à madame Eliane Tortorici, chef de service médiateur, recours et contestations pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées dans la limite de 36 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

Article VIII – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint, à madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional délégué, et à monsieur Dominique Moulin, directeur régional délégué, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Carole Fiard, directeur administration finances, à monsieur Daniel Totier, chef de service juridique, et à monsieur Jacques Granger, chef de service contentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros

Article IX – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint, à madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional délégué, et à monsieur Dominique Moulin, directeur régional délégué, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Carole Fiard, directeur administration finances, à monsieur Daniel Totier, chef de service juridique, et à monsieur Jacques Granger, chef de service contentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 5 – Décisions sur recours

Article X – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX de la présente décision.

Article XI – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint, à madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional délégué, et à monsieur Dominique Moulin, directeur régional délégué à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article XII – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale est donnée à :

- monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional délégué
- monsieur Dominique Moulin, directeur régional délégué
- madame Françoise Garaud, directrice ressources humaines,
- madame Carole Fiard, directeur administration finances
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Nathalie Péquignot, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Didier Sibade, directeur maîtrise des risques

Article XIII – Contentieux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes et dans la limite des attributions de leur service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Rhône-Alpes ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges :

- visés aux points b-1°) à b-4°) de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur ;
- concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ;
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi ;
- relatifs aux accords collectifs nationaux ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative, ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou, concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, entre Pôle emploi et un agent de niveau VA ou VB, ou fonctionnel de direction placé sous l'autorité hiérarchique directe d'un cadre dirigeant.

§ 2 Sont bénéficiaires de la délégation mentionnée au paragraphe 1 du présent article sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

- monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint
- madame Françoise Garaud, directrice ressources humaines
- madame Sonia Bouriaud, directrice ressources humaines adjointe chef de service relations sociales au sein de la direction des ressources humaines
- madame Carole Fiard, directeur administration finances
- monsieur Daniel Totier, chef de service juridique
- madame Emmanuelle Ryon, service juridique
- monsieur Jacques Granger, chef de service contentieux
- madame Christine Bano, service contentieux
- monsieur Fabrice Blanchard, service contentieux
- monsieur Jérôme Collin, service contentieux
- madame Laurence Collomb, service contentieux
- madame Johanne de l'Estang du Rusquec, service contentieux
- Madame Sandrine Fayolle, service contentieux
- monsieur Jean-Marie Gay, service contentieux
- monsieur Lionel Kaluza, service contentieux
- monsieur Eddy Marron, service contentieux
- madame Christiane Rebmann, service contentieux
- madame Christine Speck-Valla, service contentieux
- madame Claire Tremouilhac, service contentieux
- madame Véronique Viallet, service contentieux
- monsieur Stéphane Loffredo, chef de service prévention des fraudes
- madame Myriam Boussard, service prévention des fraudes
- monsieur Thierry Cat, service prévention des fraudes
- monsieur Jérôme Coster, service prévention des fraudes
- madame Valérie Dignoire, service prévention des fraudes
- madame Delphine Galliard, service prévention des fraudes
- madame Valérie Quétand, service prévention des fraudes
- monsieur Pierre Renaud, service prévention des fraudes
- madame Christelle Sartre, service prévention des fraudes
- madame Régine Vial, service prévention des fraudes

Article XIV – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012.

Section 7 – Divers

Article XV – Endos des chèques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Philippe Turcotti, directeur régional adjoint et à madame Carole Fiard, directeur administration finances à l'effet de procéder, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes et en matière de recettes, à l'endos des chèques.

Article XVI – Abrogation

La décision R.AI n°2013-05 DS DR du 30 janvier 2013 est abrogée.

Article XVII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2013.

Patrick Lescure,
directeur régional
de Pôle emploi Rhône-Alpes

Décision PdL n°2013-22 DS DR du 3 juillet 2013

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-12, L. 5312-13, L. 5312-13-1, R. 5312-4 et -5, R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-23 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-67 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés et accords-cadres de Pôle emploi,

Vu la délibération n°2013-02 du 21 février 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Sous-section 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence, ordres de missions et notes de frais

Article I – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités des services, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous son autorité,
- les ordres de mission, autorisations d'utiliser un véhicule et notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous son autorité.

Article II – § 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités des services, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine – ainsi que les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

§ 2 Sont bénéficiaires de la délégation de signature prévue au § 1 du présent article :

- madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget
- madame Catherine Airiaud, directrice des ressources humaines
- monsieur Laurent Deloison, directeur de la stratégie et des relations extérieures.
- monsieur Yves Guirric, directeur maîtrise des risques et sécurisation
- monsieur Benoît Chabot, directeur de la performance

Article III – § 1 Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine - ainsi que les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

§ 2 Sont également bénéficiaires de la délégation permanente de signature prévue au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats
- madame Sylvie Chabosson-Vera, responsable du service juridique
- madame Lara Chevalier, responsable du service immobilier logistique
- monsieur Stéphane Poulain, responsable sécurité des personnes et des biens
- monsieur Emmanuel Mériaux, adjoint du DRH en charge de la gestion des ressources humaines
- monsieur David Vera, adjoint du DRH en charge des relations sociales et des conditions de travail
- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- monsieur Xavier de Massol de Rebetz, responsable innovations et responsabilité sociétale de l'entreprise
- madame Dominique Barbet-Mansion, responsable collectivités territoriales et partenariats
- madame Josette Barraud, responsable statistiques, études et évaluations
- madame Bénédicte Brossard, responsable prévention des fraudes
- madame Muriel Coureau, responsable contrôle interne
- monsieur Guillaume Pavy, responsable orientation, prestations, formation
- madame Nathalie Olivier, responsable investigations et bonnes pratiques

Sous-section 2 – Congés, autorisations d'absences, ordres de mission et notes de frais

Article IV – § 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,

- les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine - ainsi que les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

§ 2 Sont bénéficiaires de la délégation de signature prévue au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Bourmaud, responsable appui à la direction régionale adjointe, direction opérations et performance
- monsieur Pascal Rousseau, responsable du service comptabilité
- madame Séverine Kerjean, responsable contrôle de gestion et budget
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable GA et paie
- madame Stéphanie Favreau, responsable recrutement, carrière et formation
- monsieur Jean-Claude Claverie, responsable du pilotage de l'efficience
- madame Dominique Thibaudault, responsable qualité
- monsieur Bernard Dober, responsable du service appui réseau
- madame Sylvie Turpin, responsable appui technique et réglementaire

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Sous-section 1 - Achat de fournitures et services

Article V – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 200 000 euros HT

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions, en matière d'achat de fournitures et services :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants à ces marchés, accords-cadres et autres contrats quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés, accords-cadres et autres contrats, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats,
- signer les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, accords-cadres et autres contrats, à l'exception de la signature de ces marchés, accords-cadres et autres contrats, des avenants à ces marchés, accords-cadres et autres contrats quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés, accords-cadres et autres contrats,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

Article VI – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT

Délégation permanente de signature est également donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à madame Catherine Airiaud, directrice des ressources humaines, et à monsieur Benoît Chabot, directeur de la performance, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants à ces marchés, accords-cadres et autres contrats quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés, accords-cadres et autres contrats, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats,
- signer les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats, à l'exception de la signature de ces marchés, accords-cadres et autres contrats, des avenants à ces marchés, accords-cadres et autres contrats quel que soit

leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés, accords-cadres et autres contrats,

- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

Article VII – Bons de commande de fournitures et services

§ 1 Délégation permanente de signature est également donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de fournitures et services.

§ 2 Délégation permanente de signature est également donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à madame Catherine Airiaud, directrice des ressources humaines, à monsieur Laurent Deloison, directeur de la stratégie et des relations extérieures, et à monsieur Benoît Chabot, directeur de la performance, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de fournitures et services.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de fournitures et services, à :

- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats
- madame Lara Chevalier, responsable du service immobilier et logistique
- monsieur Stéphane Poulain, responsable de la sécurité des personnes et des biens
- monsieur Emmanuel Mériaux, adjoint du DRH en charge de la gestion des ressources humaines
- monsieur Bernard Dober, responsable du service appui réseau.

§ 4 Délégation de signature est également donnée, à titre temporaire, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire, en matière d'achat de fournitures et services les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT, aux personnes désignées ci-après :

a) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats, à :

- madame Marie-Christine Bonnet, responsable du pôle achats marchés
- monsieur Farid Brighen, responsable du pôle approvisionnements.

b) en cas d'absence de monsieur Emmanuel Mériaux adjoint au DRH en charge de la gestion des ressources humaines, à monsieur David Vera, adjoint du DRH en charge des relations sociales et des conditions de travail.

c) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bernard Dober, responsable du service appui réseau, à monsieur Guillaume Pavy, responsable du service orientation prestations formation

Sous-section 2 – Marchés de travaux et contrats relatifs aux biens immobiliers

Article VIII – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 200 000 euros HT

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions et en matière travaux :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants à ces marchés, accords-cadres et autres contrats quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés, accords-cadres et autres contrats, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats,

- signer les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, accords-cadres et autres contrats, à l'exception de la signature de ces marchés, accords-cadres et autres contrats, des avenants à ces marchés, accords-cadres et autres contrats quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés, accords-cadres et autres contrats,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

Article IX – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT

Délégation permanente de signature est également donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants à ces marchés, accords-cadres et autres contrats quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés, accords-cadres et autres contrats, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats,
- signer les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats de travaux, à l'exception de la signature de ces marchés, accords-cadres et autres contrats, des avenants à ces marchés, accords-cadres et autres contrats quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés, accords-cadres et autres contrats et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés, accords-cadres et autres contrats,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

Article X – Bons de commande de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est également donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de travaux.

§ 2 Délégation permanente de signature est également donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à madame Catherine Airiaud, directrice des ressources humaines, à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques et sécurisation, et à monsieur Benoît Chabot, directeur de la performance, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de travaux.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à madame Lara Chevalier, responsable du service immobilier logistique, et à monsieur Stéphane Poulain, responsable de la sécurité des personnes et des biens, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire, en matière de travaux et dans la limite de leurs attributions, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article XI – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, et à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions et en matière immobilière :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,

- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Sous-section 3 – Autres contrats

Article XII – Contrats de partenariat

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire, conclure et exécuter les contrats de portée régionale ou locale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de statuer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Chabot, directeur de la performance, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire, conclure les contrats de partenariat avec les OPCA pour la mise en œuvre de la Préparation opérationnelle à l'emploi.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Chabot, directeur de la performance, à l'effet de statuer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Section 3 – Ressources humaines

Article XIII – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est également donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, et à madame Catherine Airiaud, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB, ainsi que le personnel fonctionnel de direction placé sous l'autorité hiérarchique directe d'un cadre dirigeant.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, et à madame Catherine Airiaud, directrice des ressources humaines, à l'effet de statuer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire, sur les recours gracieux et réclamations formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section 4 – Décisions sur recours

Article XIV – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi des Pays de la Loire les décisions sur les recours hiérarchiques formés contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du

directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, y compris les décisions prises et conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnées à l'article R.5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail..

Section 5 – Plaintes, contentieux et transactions

Article XV – Contentieux de toute nature

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges :

- visés aux points b-1°) à b-4°) de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur,
- concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- mettant en cause les marques et les noms de domaine intéressant Pôle emploi,
- relatifs aux accords collectifs nationaux,
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative, ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou, concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, entre Pôle emploi et un agent de niveau VA ou VB, ou fonctionnel de direction placé sous l'autorité hiérarchique directe d'un cadre dirigeant.

Article XVI – Contentieux « Ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Catherine Airiaud, directrice des ressources humaines, et à monsieur David Vera, adjoint du directeur des ressources humaines, en charge des relations sociales et des conditions de travail, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire, dans les litiges sociaux, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative, ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou, concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, entre Pôle emploi et un agent de niveau VA ou VB, ou fonctionnel de direction placé sous l'autorité hiérarchique directe d'un cadre dirigeant,
- relatifs aux accords collectifs nationaux.

Article XVII – Contentieux « Réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, et à madame Sylvie Chabosson-Vera, responsable du service juridique, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1°) à b-4°) de l'article I de la

délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article XVIII – Contentieux « Fraudes »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Yves Guirric, directeur maîtrise des risques et sécurisation, et à madame Bénédicte Brossard, responsable prévention des fraudes, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite de ses attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1°) à b-4°) de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, est bénéficiaire de la délégation de signature, à titre temporaire, madame Sylvie Chabosson-Vera, responsable du service juridique.

Article XIX – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée, au sein de la direction administrative et financière, à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, et à madame Sylvie Chabosson-Vera, responsable du service juridique, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite des attributions de la direction administration, finances et budget, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1°) à b-4°) de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaine intéressant Pôle emploi.

Article XX – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de transiger au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire ou d'un tiers qu'il représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou acte intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012.

Section 6 – Dispositions diverses

Article XXI – Endos des chèques

Délégation permanente de signature est également donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, et à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à l'effet de procéder, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire et en matière de recettes, à l'endos des chèques.

Article XXII – Bons pour encaissement des titres électroniques de paiement

Délégation permanente de signature est également donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Pays de la Loire et en matière de recettes, les bons pour encaissement des titres électroniques de paiement, à :

- monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint
- madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget

- madame Catherine Airiaud, directrice des ressources humaines
- monsieur Benoît Chabot, directeur de la performance
- monsieur Jean-Claude Claverie, responsable du pilotage de l'efficience
- monsieur Pascal Rousseau, responsable du service comptabilité

Article XXIII – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article XIV de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article XXIV – Abrogation

La décision PdL n°2013-09 DS DR du 22 mars 2013 est abrogée.

Article XXV – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 3 juillet 2013.

Gwenaël Prouteau,
directeur régional
de Pôle emploi des Pays de la Loire

Décision PdL n°2013-23 DS Agences du 3 juillet 2013

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008, notamment l'article 124 relatif au contrat de transition professionnelle,

Vu l'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnel et le décret d'application n°2006-440 du 14 avril 2006,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n°2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n°2013-52 du 27 février 2013 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article I – Placement et aides versées par Pôle emploi

§ 1 A l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Corinne Vannier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- madame Céline Vailhen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- madame Nirisoa Rajohnson, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Cheviré
- madame Emmanuelle Trit, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Cheviré
- madame Nelly Richard, directrice ad interim du pôle emploi de Nantes Viarme
- madame Françoise Gilaizeau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Viarme
- madame Caroline Lamoureux, directrice du pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Philippe Roussel, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Marie-Reine David, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Myriam Comtesse, directrice ad interim du pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Marie Halligon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Christine Papineau, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Thérèse

- madame Mylène Hermant, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- madame Fabienne Morin, directrice du pôle emploi de Nantes Jules Verne
- madame Delphine Leclerc, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jules Verne
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jules Verne
- monsieur Christophe Magnan, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jules Verne
- monsieur Marco Esposito, directeur ad interim du pôle emploi de Nantes Est
- madame Patricia Dober, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Est
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Est
- monsieur Laurent Rafaud, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Est
- monsieur Laurent Barry, directeur du pôle emploi de Nantes Espace Cadres
- madame Guillemette Michaud, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Espace Cadres
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de St Sébastien Gripots
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Sébastien Gripots
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Sébastien Gripots
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Jacqueline Declercq, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Anne Bourmaud, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Séverine Delong, directrice du pôle emploi de Rezé
- madame Valérie Boucard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Rezé
- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Herblain
- madame Delphine Guémy-Legrand, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Herblain
- monsieur Guillaume Paillat, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Herblain
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- madame Lucie Dursun, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Ancenis
- madame Sophie Daburon, directrice du pôle emploi de Pornic
- monsieur Yvon Boursier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Pornic
- madame Sylvie Decruyenaere, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Pornic
- madame Anne André, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Pornic
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Pornic
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Catherine Pelletreau, directrice adjointe du pôle emploi de St Nazaire
- madame Régine Hachet, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Nazaire
- madame Béatrice Rouillé Chevalier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Nazaire
- madame Sophie Orain, , responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de Trignac
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- madame Laurence Malgogne, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Trignac
- madame Laurence Rouault, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Trignac
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Trignac
- monsieur Loïc Ferré, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur adjoint du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Joëlle Robic, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Philippe David, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Sandrine Bazin-Dourland, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Vincent Morin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Ludivine Guillet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Baule-Guérande, à compter du 1^{er} août 2013
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- madame Sylvie Gautier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Châteaubriant

- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Sigrid Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Blain
- madame Delphine Moreau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Blain
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Claudine Mainguet, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Legendre, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul
- madame Béatrice Cail, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Machecoul
- madame Sylvie Eraud, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Machecoul

- madame Frédérique Chantel, directrice du pôle emploi d'Angers Lafayette
- madame Fabienne Pineau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Roland Guillaumot, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Frédéric Bréhéret, directeur du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Anita Charriau, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Aurore Joubert, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice ad interim du pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Hélène Vion, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Blandine Kotter, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Christophe Fougou, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- monsieur Régis Mareau, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Josiane Escriba, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Valérie Couturier, directrice du pôle emploi de Saumur Europe
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Europe
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Europe
- monsieur Jean-François Champain, directeur ad interim du pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- monsieur Jean-Jacques Joubert, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Nadia Quêtu, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Audrey Monnier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- monsieur Loïc Fisson, directeur du pôle emploi de Cholet Carteron
- madame Line Landry, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Cholet Carteron
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Cholet Carteron
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- madame Laetitia Bousseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Segré
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau

- monsieur Mickaël Mercier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Beaupréau
- madame Véronique Sanhadji, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Beaupréau

- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Claire Barreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mayenne
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mayenne
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mayenne
- monsieur François Potier, directeur du pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Yves Jamis, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Didier Bernard, directeur du pôle emploi de Laval Beck, jusqu'au 31 août 2013 inclus
- madame Virginie Coeudevez, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval Beck
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Beck
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Beck
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval Le Basser
- monsieur Didier Bernard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval Le Basser, à compter du 1^{er} septembre 2013
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Le Basser

- monsieur Loïc Champion, directeur ad interim du pôle emploi Le Mans Miroir
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Miroir
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe de production ad interim, pôle emploi Le Mans Miroir
- madame Sylvie Castaing, directrice du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Patrice Bonnier, directeur adjoint, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Alexandre Thieulin, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Claire Travers, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Christine Levavasseur, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Didier Portoleau, directeur du pôle emploi Le Mans Notre Dame
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Vincent Moutel, directeur du pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Sylviane Penot-Elatri, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Josiane Labarraque, directrice du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Catherine Hardé, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Valérie Delval, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur du pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Charmant Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Flèche
- madame Erika Heresmann, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Château du Loir
- monsieur Arnaud Raby, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Château du Loir
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Château du Loir
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Mickael Phelippeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Bérange Furet, responsable d'équipe de production ad interim, pôle emploi de Sablé sur Sarthe

- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Yves Pied, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mamers
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mamers
- madame Chantal Bataille, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mamers

- madame Catherine Derré, directrice du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe du pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Sylvia Donval, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Marylène Guichard, directrice du pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Stéphane Gargot, directeur adjoint du pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Jannie Baud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Isabelle Letard, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Gilbert Bézard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Annie Chiron, directrice du pôle emploi des Herbiers
- monsieur Xavier Garcia, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi des Herbiers
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Céline Nué-Barthe, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Sophie Poirou, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Alexandra Bonin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi d'Olonne sur Mer
- monsieur Hervé Vivion, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- monsieur Stéphane Adalid, directeur du pôle emploi de Challans
- madame Elsa Miquel, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- monsieur Patrick Groussard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Challans
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Isabelle Chevrier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Fontenay le Comte

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives aux aides versées par Pôle emploi,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons de déplacement et les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article II – Service des prestations et autres aides versées par Pôle emploi

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article VI à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- statuer sur les recours gracieux et réclamations formés contre ces décisions.

Article III – Ordres de service, actes et correspondances, congés et autorisations d'absences, plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article VI à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'unité, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité, les autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région – et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'unité.

Article IV – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article VI de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article V – Prestations indues : délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article

L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois,

- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

Article VI – Délégués permanents

Bénéficiaires des délégations mentionnées aux articles I § 2 à IV :

- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Cheviré
- madame Nelly Richard, directrice ad interim du pôle emploi de Nantes Viarme
- madame Myriam Comtesse, directrice ad interim du pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Caroline Lamoureux, directrice du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Christine Papineau, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- madame Fabienne Morin, directrice du pôle emploi de Nantes Jules Verne
- monsieur Marco Esposito, directeur ad interim du pôle emploi de Nantes Est
- monsieur Laurent Barry, directeur du pôle emploi de Nantes Espace Cadres
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de St Sébastien Gripots
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Séverine Delong, directrice du pôle emploi de Rezé
- madame Frédérique Letrèsor, directrice du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- madame Sophie Daburon, directrice du pôle emploi de Pornic
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de Trignac
- monsieur Loïc Ferré, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul

- madame Frédérique Chantel, directrice du pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Frédéric Bréhéret, directeur du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice ad interim du pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Valérie Couturier, directrice du pôle emploi de Saumur Europe
- monsieur Jean-François Champain, directeur ad interim du pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- monsieur Loïc Fisson, directeur du pôle emploi de Cholet Carteron
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau

- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- monsieur François Potier, directeur du pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Didier Bernard, directeur du pôle emploi de Laval Beck, jusqu'au 31 août 2013 inclus
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval Le Basser
- monsieur Loïc Champion, directeur ad interim du pôle emploi Le Mans Miroir
- madame Sylvie Castaing, directrice du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Didier Portoleau, directeur du pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Vincent Moutel, directeur du pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Josiane Labarraque, directrice du pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur ad interim du pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Château du Loir
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi de Mamers

- madame Catherine Derré, directrice du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Marylène Guichard, directrice du pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi d'Olonne sur Mer

- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- monsieur Stéphane Adalid, directeur du pôle emploi de Challans
- madame Annie Chiron, directrice du pôle emploi des Herbiers
- madame Céline Nué-Barthe, directrice du pôle emploi de Montaigu
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de Fontenay le Comte

Article VII – Délégués temporaires

§ 1er En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article VI, bénéficient des délégations mentionnées aux articles I § 2 et III, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Corinne Vannier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- madame Céline Vailhen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- madame Nirisoa Rajohnson, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- madame Emmanuelle Trit, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Cheviré
- monsieur Jean-Pascal Bousquet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Cheviré
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Viarme
- madame Michèle Segura, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Viarme
- madame Françoise Gilaizeau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Viarme
- monsieur Philippe Roussel, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Hervé Camenen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Marie-Reine David, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Marie Halligon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Mylène Hermant, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- madame Nathalie Noumowe, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- madame Françoise Lacomba, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- madame Delphine Leclerc, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jules Verne
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jules Verne
- monsieur Christophe Magnan, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jules Verne
- madame Patricia Dober, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Est
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Est
- monsieur Laurent Rafaud, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Est
- madame Guillemette Michaud, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Espace Cadres
- madame Sophie Tillon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Espace Cadres
- madame Régine Beneteau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Sébastien Gripots
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Sébastien Gripots
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Sébastien Gripots
- madame Jacqueline Declercq, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Anne Bourmaud, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Valérie Boucard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Rezé
- monsieur Pascal Ratier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Rezé
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Herblain
- madame Delphine Guémy-Legrand, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Herblain
- monsieur Guillaume Paillat, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Herblain

- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Ancenis
- madame Sylvie Decruyenaere, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Pornic
- madame Anne André, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Pornic
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Pornic
- madame Catherine Pelletreau, directrice adjointe du pôle emploi de St Nazaire
- madame Béatrice Rouillé Chevalier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Laurent Fatin, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Nazaire
- madame Sophie Orain, , responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Nazaire
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- madame Laurence Rouault, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Trignac
- monsieur Jean-Michel Requier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Trignac
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur adjoint du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Joëlle Robic, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Sandrine Bazin-Dourland, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Vincent Morin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Ludivine Guillet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Baule-Guérande, à compter du 1^{er} août 2013
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Delphine Moreau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Blain
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Legendre, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Eraud, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Machecoul

- madame Fabienne Pineau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- madame Anita Charriau, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Aurore Joubert, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Régis Mareau, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Josiane Escriba, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Hélène Vion, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Blandine Kotter, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Christophe Fougou, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Joëlle Pouplard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Segré
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Europe
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Europe
- monsieur Jean-Jacques Joubert, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- madame Nadia Quêtu, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants

- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Audrey Monnier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Line Landry, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Cholet Carteron
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Carteron
- madame Véronique Sanhadji, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Beaupréau

- madame Christine Marquis, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mayenne
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mayenne
- monsieur Yves Jamis, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Beck
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Beck
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Le Basser
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Le Basser

- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Miroir
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe de production ad interim, pôle emploi Le Mans Miroir
- monsieur Patrice Bonnier, directeur adjoint, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Claire Travers, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Alexandre Thieulin, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Christine Levavasseur, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- madame Thérèse Royer, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Denis Loizeau, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- madame Sylviane Penot-Elatri, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Karine Bouhier, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Catherine Hardé, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Valérie Delval, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Erika Heresmann, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Château du Loir
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Bérangère Furet, responsable d'équipe de production ad interim, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mamers
- madame Chantal Bataille, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mamers

- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe du pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Sylvia Donval, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Stéphane Gargot, directeur adjoint du pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Isabelle Letard, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Gilbert Bézard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers

- madame Soizic Lehuede, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Sophie Poirou, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Montaigu
- madame Alexandra Bonin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Deborah Legall, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Fabienne Marion, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Elsa Miquel, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Ludivine Guillet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Challans, jusqu'au 31 juillet 2013 inclus
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Fontenay le Comte

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article VI, bénéficient des délégations mentionnées aux articles II et III, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Corinne Vannier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- madame Céline Vailhen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- madame Emmanuelle Trit, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Cheviré
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Cheviré
- madame Françoise Gilaizeau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Viarme
- monsieur Franck Denaud, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Marie Halligon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Mylène Hermant, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jules Verne
- monsieur Philippe Roussel, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Hervé Camenen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Marie-Reine David, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Patricia Dober, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Est
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Est
- monsieur Laurent Rafaud, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Est
- madame Régine Beneteau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Sébastien Gripots
- madame Jacqueline Declercq, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Anne Bourmaud, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Valérie Boucard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Rezé
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Herblain
- madame Delphine Guémy-Legrand, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Herblain
- monsieur Guillaume Paillat, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Herblain
- madame Anne André, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Pornic
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Pornic
- madame Catherine Pelletreau, directrice adjointe du pôle emploi de St Nazaire

- monsieur Laurent Fatin, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Nazaire
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Jean-Michel Requier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Trignac
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur adjoint du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Joëlle Robic, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Sandrine Bazin-Dourland, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Vincent Morin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Ludivine Guillet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Baule-Guérande, à compter du 1^{er} août 2013
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Delphine Moreau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Blain
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Eraud, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Machecoul

- madame Fabienne Pineau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- madame Aurore Joubert, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Anita Charriau, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Joëlle Pouplard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Hélène Vion, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Blandine Kotter, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Christophe Fougou, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Josiane Escriba, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- monsieur Régis Mareau, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Segré
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Segré
- monsieur Jean-Jacques Joubert, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Europe
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Europe
- madame Nadia Quêtu, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Audrey Monnier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Line Landry, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Cholet Carteron
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Carteron
- madame Véronique Sanhadji, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Beaupréau

- madame Christine Marquis, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mayenne
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mayenne
- madame Christelle Léon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Château Gontier

- monsieur Yves Jamis, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Château Gontier
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Beck
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Beck
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Le Basser

- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Miroir
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe de production ad interim, pôle emploi Le Mans Miroir
- monsieur Patrice Bonnier, directeur adjoint, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Alexandre Thieulin, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- madame Christine Coulange, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- monsieur Michaël Delahaye, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Sylviane Penot-Elatri, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Catherine Harde, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Valérie Delval, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Flèche
- madame Erika Heresmann, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Château du Loir
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mamers
- madame Chantal Bataille, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mamers

- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Sylvia Donval, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Stéphane Gargot, directeur adjoint du pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Isabelle Letard, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Gilbert Bézard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Sophie Poirou, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Montaigu
- madame Alexandra Bonin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Deborah Legall, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Fabienne Marion, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Elsa Miquel, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Ludivine Guillet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Challans, jusqu'au 31 juillet 2013 inclus
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Fontenay le Comte

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article VI, bénéficient des délégations mentionnées aux articles I § 2 et II, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Lucie Dursun, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Ancenis
- madame Sigrid Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Blain
- madame Sylvie Gautier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Régine Hachet, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Nazaire
- madame Laurence Malgogne, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Trignac
- monsieur Philippe David, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Yvon Boursier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Pornic
- madame Claudine Mainguet, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Clisson
- madame Béatrice Cail, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Machecoul

- madame Laetitia Bousseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Segré
- monsieur Mickaël Mercier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Beaupréau

- madame Virginie Coeudevez, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval Beck
- monsieur Didier Bernard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval Lebasser, à compter du 1^{er} septembre 2013
- madame Claire Barreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mayenne

- monsieur Arnaud Raby, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Château-du-Loir
- madame Nathalie Charmant Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Jean-Yves Pied, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mamers
- monsieur Mickaël Phelippeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Sablé-sur-Sarthe

- madame Jannie Baud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Xavier Garcia, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Patrick Groussard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Challans
- madame Isabelle Chevrier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Hervé Vivion, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Olonne-sur-Mer

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article VI, bénéficient des délégations mentionnées à l'article II, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Sylvie Beucher, agent indemnisation, pôle emploi d'Angers Lafayette
- madame Anne-Marie Brachet, agent indemnisation, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Cécile Bossé, agent indemnisation, pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- madame Marie-Christiane Thibaud, référente technique, pôle emploi de Challans

Article VIII – Abrogation

La décision PdL n°2013-19 DS Agences du 12 juin 2013 est abrogée.

Article IX – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 3 juillet 2013.

Gwenaël Prouteau,
directeur régional
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n°2013-24 DS IPR du 3 juillet 2013

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Afs irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 6 mai 2011 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'annexe VII et l'accord d'application n°12,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 19 juillet 2011 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu l'accord national interprofessionnel du 23 décembre 2008 portant reconduction du dispositif des conventions de reclassement personnalisé (CRP),

Vu la convention du 19 février 2009 relative à la convention de reclassement personnalisé,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2010/50 du 24 septembre 2010 arrêtant le règlement intérieur des instances paritaires régionales (I.P.R.),

Vu la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/33 du 3 juin 2009 portant acceptation de cette dernière décision,

Vu les décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 mai et 26 juin 2009,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/32 du 3 juin 2009 et n°2009/49 du 10 juillet 2009 portant respectivement acceptation de ces deux dernières décisions,

Décide :

Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et l'annexe VII à ce règlement, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,

- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1^{er} et à l'alinéa 1^{er} du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3°) verser des allocations en cas de chômage total sans rupture du contrat de travail,
- 4°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 4 de l'accord d'application n°12,
- 5°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 11 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 5 de l'accord d'application n°12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Cheviré
- madame Nelly Richard, directrice ad interim du pôle emploi de Nantes Viarme
- madame Myriam Comtesse, directrice ad interim du pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Caroline Lamoureux, directrice du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Christine Papineau, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- madame Fabienne Morin, directrice du pôle emploi de Nantes Jules Verne
- monsieur Marco Esposito, directeur ad interim du pôle emploi de Nantes Est
- monsieur Laurent Barray, directeur du pôle emploi de Nantes Espace Cadres
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de St Sébastien Gripots
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Séverine Delong, directrice du pôle emploi de Rezé
- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- madame Sophie Daburon, directrice du pôle emploi de Pornic
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de Trignac
- monsieur Loïc Ferré, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul

- madame Frédérique Chantel, directrice du pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Frédéric Bréhéret, directeur du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice ad interim du pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Valérie Couturier, directrice du pôle emploi de Saumur Europe
- monsieur Jean-François Champain, directeur ad interim du pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- monsieur Loïc Fisson, directeur du pôle emploi de Cholet Carteron
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau

- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- monsieur François Potier, directeur du pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Didier Bernard, directeur du pôle emploi de Laval Beck, jusqu'au 31 août 2013 inclus
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval Le Basser
- monsieur Loïc Champion, directeur ad interim du pôle emploi Le Mans Miroir
- madame Sylvie Castaing, directrice du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Didier Portoleau, directeur du pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Vincent Moutel, directeur du pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Josiane Labarraque, directrice du pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur ad interim du pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Château du Loir
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi de Mamers

- madame Catherine Derré, directrice du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Marylène Guichard, directrice du pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- monsieur Stéphane Adalid, directeur du pôle emploi de Challans
- madame Annie Chiron, directrice du pôle emploi des Herbiers
- madame Céline Nué-Barthe, directrice du pôle emploi de Montaigu
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de Fontenay le Comte

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corinne Vannier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- madame Céline Vailhen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- madame Emmanuelle Trit, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Cheviré
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Cheviré
- madame Françoise Gilaizeau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Viarme
- monsieur Franck Denaud, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Marie Halligon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Mylène Hermant, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Jules Verne
- monsieur Philippe Roussel, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Hervé Camenen, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Marie-Reine David, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Patricia Dober, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Est
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Nantes Est
- monsieur Laurent Rafaud, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Nantes Est
- madame Régine Beneteau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Sébastien Gripts
- madame Jacqueline Declercq, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Anne Bourmaud, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Valérie Boucard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Rezé
- madame Lucie Dursun, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de St Herblain
- madame Delphine Guémy-Legrand, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Herblain
- monsieur Guillaume Paillat, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yvon Boursier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Pornic
- madame Anne André, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Pornic
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Pornic
- madame Régine Hachet, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Nazaire
- madame Catherine Pelletreau, directrice adjointe du pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Laurent Fatin, responsable d'équipe de production, pôle emploi de St Nazaire
- madame Laurence Malgogne, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Trignac
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Jean-Michel Requier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Trignac
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur adjoint du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Philippe David, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Joëlle Robic, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande

- madame Sandrine Bazin-Dourland, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Vincent Morin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Ludivine Guillet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Baule-Guérande, à compter du 1^{er} août 2013
- madame Sylvie Gautier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Sigrid Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Blain
- madame Delphine Moreau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Blain
- madame Claudine Mainguet, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Clisson
- madame Béatrice Cail, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Machecoul
- madame Sylvie Eraud, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Machecoul

- madame Fabienne Pineau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Lafayette
- madame Aurore Joubert, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Anita Charriau, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Joëlle Pouplard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Hélène Vion, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Blandine Kotter, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Christophe Fougou, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- madame Josiane Escriba, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- monsieur Régis Mareau, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Laetitia Bousseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Segré
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Segré
- monsieur Jean-Jacques Joubert, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Europe
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saumur Europe
- madame Nadia Quêtu, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Audrey Monnier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- madame Line Landry, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Cholet Carteron
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Cholet Carteron
- monsieur Mickaël Mercier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Beaupréau
- madame Véronique Sanhadji, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Beaupréau

- madame Claire Barreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mayenne
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mayenne
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mayenne

- madame Christelle Léon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Yves Jamis, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Château Gontier
- madame Virginie Coeudevez, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval Beck
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Beck
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Beck
- monsieur Didier Bernard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval Lebasser, à compter du 1^{er} septembre 2013
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Laval Le Basser

- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Miroir
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe de production ad interim, pôle emploi Le Mans Miroir
- monsieur Patrice Bonnier, directeur adjoint, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Alexandre Thieulin, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- madame Christine Coulange, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- monsieur Michaël Delahaye, responsable d'équipe de production, pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Sylviane Penot-Elatri, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Catherine Harde, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Valérie Delval, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Nathalie Charmant Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Flèche
- madame Erika Heresmann, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Arnaud Raby, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Château-du-Loir
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Château du Loir
- monsieur Mickael Phelippeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Sablé-sur-Sarthe
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Jean-Yves Pied, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mamers
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mamers
- madame Chantal Bataille, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Mamers

- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe du pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Sylvia Donval, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Jannie Baud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Stéphane Gargot, directeur adjoint du pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Isabelle Letard, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Gilbert Bézard, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- monsieur Xavier Garcia, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi des Herbiers
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe de production, pôle emploi des Herbiers
- madame Sophie Poirou, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Montaigu
- madame Alexandra Bonin, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Deborah Legall, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Hervé Vivion, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Olonne-sur-Mer
- madame Fabienne Marion, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Olonne sur Mer

- madame Catherine Courand, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe de production, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Elsa Miquel, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- monsieur Patrick Groussard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Challans
- madame Ludivine Guillet, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Challans, jusqu'au 31 juillet 2013 inclus
- madame Isabelle Chevrier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe d'appui à la production, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe de production, pôle emploi de Fontenay le Comte

Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

a) au sein de la direction territoriale de Loire-Atlantique :

- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Cheviré
- madame Nelly Richard, directrice ad interim du pôle emploi de Nantes Viarme
- madame Myriam Comtesse, directrice ad interim du pôle emploi de Nantes Beaulieu
- madame Caroline Lamoureux, directrice du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Christine Papineau, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- madame Fabienne Morin, directrice du pôle emploi de Nantes Jules Verne
- monsieur Marco Esposito, directeur ad interim du pôle emploi de Nantes Est
- monsieur Laurent Barry, directeur du pôle emploi de Nantes Espace Cadres
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de St Sébastien Gripots
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de St Sébastien Curie
- madame Séverine Delong, directrice du pôle emploi de Rezé
- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de St Herblain
- madame Sophie Daburon, directrice du pôle emploi de Pornic
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de Trignac
- monsieur Loïc Ferré, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul

b) au sein de la direction territoriale du Maine-et-Loire :

- madame Frédérique Chantel, directrice du pôle emploi d'Angers Lafayette
- monsieur Frédéric Bréhéret, directeur du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice ad interim du pôle emploi d'Angers La Roseraie
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Montesquieu
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- madame Valérie Couturier, directrice du pôle emploi de Saumur Europe
- monsieur Jean-François Champain, directeur ad interim du pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- monsieur Loïc Fisson, directeur du pôle emploi de Cholet Carteron
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau

c) au sein de la direction territoriale de la Sarthe et de la Mayenne :

- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- monsieur François Potier, directeur du pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Didier Bernard, directeur du pôle emploi de Laval Beck
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval Le Basser
- monsieur Loïc Champion, directeur ad interim du pôle emploi Le Mans Miroir
- madame Sylvie Castaing, directrice du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Didier Portoleau, directeur du pôle emploi Le Mans Notre Dame
- monsieur Vincent Moutel, directeur du pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Le Ribay
- madame Josiane Labarraque, directrice du pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur ad interim du pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Château du Loir
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Sablé-sur-Sarthe
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi de Mamers

d) au sein de la direction territoriale de la Vendée :

- madame Catherine Derré, directrice du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Marylène Guichard, directrice du pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- monsieur Stéphane Adalid, directeur du pôle emploi de Challans
- madame Annie Chiron, directrice du pôle emploi des Herbiers
- madame Céline Nue-Barthe, directrice du pôle emploi de Montaigu
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de Fontenay le Comte

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 ci-dessus, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

a) au sein de la direction territoriale de Loire-Atlantique :

- monsieur Christian Boucard, directeur territorial de la Loire-Atlantique
- monsieur Alain Brouillet, directeur territorial délégué Nord Loire
- monsieur Hugues Duquesne, directeur territorial délégué Nantes Ville
- monsieur France-Georges Omer, directeur territorial délégué Nantes Vignoble

b) au sein de la direction territoriale du Maine-et-Loire :

- monsieur Guy Letertre, directeur territorial du Maine-et-Loire
- monsieur Rachid Drif, directeur territorial délégué du Maine-et-Loire

c) au sein de la direction territoriale de la Sarthe et de la Mayenne :

- monsieur Patrice Bellanger, directeur territorial de la Sarthe et de la Mayenne
- monsieur Pierre Perrault, directeur territorial délégué de la Sarthe
- monsieur Franck Leroy, directeur territorial délégué de la Mayenne

d) au sein de la direction territoriale de la Vendée :

- madame Gwenaëlle Maillard-Pillon, directrice territoriale de la Vendée.
- madame Astrid Combemorel, directrice territoriale déléguée de la Vendée

Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance

chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, responsable des plateformes régionales, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Salvatore Bumbolo, responsable du service régional aux entreprises, et à monsieur Christophe Bonraisin, responsable d'équipe de production ad interim 3995 et recouvrement, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, et à monsieur Stéphane Daniel, responsable des plateformes régionales, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Salvatore Bumbolo, responsable du service régional aux entreprises, et à monsieur Christophe Bonraisin, responsable d'équipe de production ad interim 3995 et recouvrement, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des

créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, bénéficie de cette même délégation, à titre temporaire, monsieur Stéphane Daniel, responsable du service régional aux entreprises.

Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, et à monsieur Stéphane Daniel, responsable des plateformes régionales, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs dans la limite maximale, en cas d'acceptation, de 12 mois, ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, de 36 mois,
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 a) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

b) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, responsable des plateformes régionales, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Salvatore Bumbolo, responsable du service régional aux entreprises, et à monsieur Christophe Bonraisin, responsable d'équipe de production ad interim 3995 et recouvrement, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'AgS ou de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros.

Article VIII – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article IX – Abrogation

La décision PdL 2013-20 DS IPR du 12 juin 2013 est abrogée.

Article X – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 3 juillet 2013.

Gwenaël Prouteau,
directeur régional
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision Aq n°2013-28 DS DR du 4 juillet 2013

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-23 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2012-67 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés et accords-cadres de Pôle emploi,

Vu la délibération n°2013-02 du 21 février 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n°2013-52 du 27 février 2013 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- 1°) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Aquitaine et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2°) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,

- 3°) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques
- madame Nadine Fournier, directrice des ressources humaines
- madame Christine Georget, directrice adjointe des ressources humaines
- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations
- monsieur Vincent Poux, directeur de la communication et moyens généraux
- madame Sandrine Blazy Ferron, directrice administration, finances, gestion
- monsieur Didier Fougère, chef de service moyens généraux
- monsieur Christophe Gouneau, chef de service responsabilité sociétale et environnementale
- monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie
- madame Isabelle Barsacq, chef de cabinet
- monsieur Grégory Cluzes, chef de service statistiques, études, évaluations et investigations
- madame Eléonore Gire, chef de service déploiement des projets stratégiques et innovations
- madame Marie Ibar, chef de service développement RH managers
- madame Céline Hérault, chef de service développement RH agents
- madame Claude Saint Léger, chef de service comptabilité, finances, trésorerie
- madame Corinne Billau, chef de service animation offre de services demandeurs d'emploi entreprises
- madame Elodie Crespy, chef de service gestion des risques
- monsieur Jean-Claude Buchet, médiateur régional
- madame Lydie Coquelle, chef de service gestion administrative et paie
- madame Michèle Gonzalez, chef de service formation demandeurs d'emploi
- monsieur Michel Noire, chef de service sécurité des personnes et des biens
- madame Nadine Gadoullet, chef de service santé et qualité de vie au travail
- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Pascale Guillemet, chef de service partenariat territorial
- monsieur Hugues Davis, chef de service partenariat économique
- madame Roselyne Renard, chef de service achats marchés
- monsieur Thierry Biensan, chef de service prévention des fraudes
- monsieur Thierry Robert, chef de service immobilier logistique
- madame Xuan Serrano, chef de service relations sociales
- monsieur Michel Diez, directeur adjoint administration, finances, gestion
- madame Florence Baudry, chef de service pilotage de la performance et qualité de service
- madame Josette Guida, chef de service appui réglementaire et applicatifs

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article II – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint, et à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres,

- quel que soit le montant, les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres, à l'exception de la signature de ces marchés et accords-cadres, des avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres,
- quel que soit le montant, les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres, à l'exception de la signature de ces marchés et accords-cadres, des avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- monsieur Vincent Poux, directeur de la communication et moyens généraux
- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations
- madame Nadine Fournier, directrice des ressources humaines
- madame Sandrine Blazy Ferron, directrice administration, finances, gestion
- monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie
- madame Isabelle Barsacq, chef de cabinet
- monsieur Michel Diez, directeur adjoint administration, finances, gestion
- madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 3, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 3 :

- madame Roselyne Renard, chef de service achats marchés
- monsieur Thierry Robert, chef de service immobilier logistique
- madame Christine Georget, directrice adjointe des ressources humaines
- madame Marie Ibar, chef de service développement RH managers
- madame Céline Héroult, chef de service développement RH agents
- monsieur Michel Noire, chef de service sécurité des personnes et des biens
- madame Nadine Gadoullet, chef de service santé et qualité de vie au travail

Article III – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint, et à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,

- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres,
- quel que soit le montant, les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres, à l'exception de la signature de ces marchés et accords-cadres, des avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sandrine Blazy Ferron, directrice administration, finances, gestion
- monsieur Michel Diez, directeur adjoint administration, finances, gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres,
- quel que soit le montant, les actes et documents nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres, à l'exception de la signature de ces marchés et accords-cadres, des avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, des ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, ainsi que des actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Thierry Robert, chef de service immobilier logistique, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article IV – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- madame Sandrine Blazy Ferron, directrice administration, finances, gestion
- monsieur Michel Diez, directeur adjoint administration, finances, gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, dans la limite de ses attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article V – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint, à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint, à madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations, et à monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie, aux fins d'exécution

du service public de l'emploi, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article VI – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- madame Nadine Fournier, directrice des ressources humaines

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB, ainsi que le personnel fonctionnel de direction placé sous l'autorité hiérarchique directe d'un cadre dirigeant.

Section 4 – Recouvrement

Article VII – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

Article VIII – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations
- madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article VII, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations indûment versées

Délégation permanente de signature est donnée à

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations
- madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- monsieur Thierry Biensan, chef de service prévention des fraudes

Article IX – Prestations indues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées dans la limite de 48 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corinne Billau, chef de service animation offre de services demandeurs d'emploi entreprises
- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint, et à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations

Délégation permanente de signature est donnée à

- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint, et à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le

compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations
- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

Section 5 – Décisions sur recours

Article X – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint, et à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles II, III, IV, V, VI et IX de la présente décision.

Article XI – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint, à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint, à madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations, et à monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article XII – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se

rapportant à des décisions de Pôle emploi Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 1 - Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent article :

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations
- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- monsieur Thierry Biensan, chef de service prévention des fraudes

Article XIII – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 1 - Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent article :

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations
- madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques
- monsieur Thierry Biensan, chef de service prévention des fraudes

Article XIV – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint, à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint, et à madame Nadine Fournier, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative, ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou, concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, entre Pôle emploi et un agent de niveau VA ou VB, ou fonctionnel de direction placé sous l'autorité hiérarchique directe d'un cadre dirigeant,
- relatifs aux accords collectifs nationaux.

Article XV – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint, et à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer

avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article XVI – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint

Section 7 – Divers

Article XVII – Endos des chèques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- madame Claude Saint Léger, chef de service comptabilité, finances, trésorerie

à l'effet de procéder, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et en matière de recettes, à l'endos des chèques.

Article XVIII – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à

- monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint
- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations
- madame Claude Saint Léger, chef de service comptabilité, finances, trésorerie
- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article VII de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article XIX – Abrogation

La décision Aq n°2013-26 DS DR du 4 juin 2013 est abrogée.

Article XX – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 4 juillet 2013.

Maryse Dagnicourt-Nissant,
directrice régionale
de Pôle emploi Aquitaine

Décision Aq n°2013-29 DS IPR du 4 juillet 2013

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Aqs irrécouvrables

La directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 6 mai 2011 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'annexe VII et l'accord d'application n°12,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2010/50 du 24 septembre 2010 arrêtant le règlement intérieur des instances paritaires régionales (I.P.R.),

Vu la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/33 du 3 juin 2009 portant acceptation de cette dernière décision,

Vu les décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 mai et 26 juin 2009,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/32 du 3 juin 2009 et n°2009/49 du 10 juillet 2009 portant respectivement acceptation de ces deux dernières décisions,

Décide :

Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et l'annexe VII à ce règlement, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1^{er} du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3°) verser des allocations en cas de chômage total sans rupture du contrat de travail,
- 4°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 4 de l'accord d'application n°12,

- 5°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 11 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 5 de l'accord d'application n°12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1^{er} du présent article :

- Monsieur Pascal Robert, directeur de pôle emploi Bergerac
- Madame Christelle Chambolle, directrice de pôle emploi Nontron
- Monsieur Stéphane Nade, directeur de pôle emploi Périgueux Change
- Madame Francine Vallaëys, directrice de pôle emploi Périgueux Littré
- Monsieur Vincent Desmartin, directeur de pôle emploi Sarlat
- Monsieur Frédéric Sedan, directeur de pôle emploi Saint Astier
- Madame Fabienne Brachet, directrice de pôle emploi Terrasson
- Madame Genevieve Duchesne, directrice de pôle emploi Andernos
- Monsieur Roland Grillères, directeur de pôle emploi Bègles
- Monsieur Christian Ballu, directeur de pôle emploi Blaye
- Madame Marie-Christine Gourgues, directrice de pôle emploi Bordeaux Saint Jean
- Monsieur Thierry Dias, directeur de pôle emploi Bordeaux Bastide
- Monsieur Daniel Dartigolles, directeur de pôle emploi Bordeaux Mériadeck
- Madame Célia Rodrigues-Minau, directrice de pôle emploi Bordeaux Nord
- Madame Brigitte Raynaud, directrice de pôle emploi Cenon
- Monsieur Patrick Repos, directeur de pôle emploi Espace cadres Bordeaux
- Monsieur Christian Thomas, directeur de pôle emploi La Teste
- Monsieur Nicolas Moreau, directeur de pôle emploi Langon
- Madame Martine Courcelaud, directrice de pôle emploi Le Bouscat
- Madame Claude Chabaud, directrice de pôle emploi Libourne
- Madame Audrey Dutertre, directrice de pôle emploi Lormont
- Madame Marie-Ange Descombes, directrice de pôle emploi Mérignac
- Monsieur Nicolas Hervé, directeur de pôle emploi Pauillac
- Madame Géraldine Dupin, directrice de pôle emploi Pessac
- Monsieur Philippe Calmettes, directeur de pôle emploi Saint Médard
- Madame Marie-Christine Ricaut, directrice de pôle emploi Talence
- Madame Hélène Poliart, directrice de pôle emploi Villenave d'Ornon
- Madame Laurence Bachacou, directrice de pôle emploi Dax
- Madame Isabelle Barret, directrice de pôle emploi Mont de Marsan
- Madame Anne-Marie Abadie Bergès, directrice de pôle emploi Parentis-Mimizan
- Monsieur Laurent Antonini, directeur de pôle emploi Saint Paul les Dax
- Madame Christine Fréchou, directrice de pôle emploi Tarnos
- Monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de pôle emploi Agen
- Madame Nadine Boucher, directrice de pôle emploi Marmande
- Monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de pôle emploi Villeneuve sur Lot
- Monsieur Kader Adda, directeur de pôle emploi Bayonne
- Monsieur José Manuel Basilio, directeur de pôle emploi Biarritz
- Monsieur Christophe Martin, directeur de pôle emploi Boucau
- Madame Pascale Beauvils, directrice de pôle emploi Mourenx
- Monsieur Michel Lasserre, directeur de pôle emploi Oloron Sainte Marie
- Madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice de pôle emploi Pau Blum
- Monsieur Michel Darrivière, directeur de pôle emploi Pau Centre
- Monsieur Jérôme Labat, directeur de pôle emploi Pau Lons
- Madame Martine Vedrenne, directrice de pôle emploi Saint-Jean-de-Luz
- Monsieur Xavier Dufieu, directeur de l'agence de services spécialisés A2S Gironde
- Madame Janine Moreau, directrice de l'agence de services spécialisés A2S Dordogne
- Monsieur Alain Capra, directeur ad interim agence de services spécialisés A2S Landes
- Madame Mireille Rey, directrice de l'agence de services spécialisés A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Charly Carreda, directeur de l'agence de services spécialisés A2S Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Thierry Geffard, directeur au sein de la plateforme de production et de services
- Monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Evelynne El Anbassi, directrice de pôle emploi plateforme pôle régional de traitement et professionnalisation
- Monsieur Francis Misiak, directeur de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Monsieur Abdelhak Nachit, directeur territorial au sein de Pôle emploi Dordogne
- Monsieur Benoît Meyer, directeur territorial au sein de Pôle emploi Gironde
- Monsieur Dominique Diné, directeur territorial délégué au sein de Pôle emploi Portes de Bordeaux
- Monsieur Christian Brando, directeur territorial délégué au sein de Pôle emploi Bordeaux Océan

- Madame Odile Darricau, directrice territoriale de Lot-et-Garonne
- Madame Chantal Baptiste, directrice territoriale au sein de Pôle emploi Landes
- Monsieur Thierry Lescure, directeur territorial au sein de Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- Madame Christine Cillaire, directrice territoriale déléguée au sein de Pôle emploi Pays Basque
- Madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- Madame Corinne Billau, chef de service animation offre de services demandeurs d'emploi entreprises
- Monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- Madame Sylvie Rico, directrice adjointe au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Jean-Christophe Buono, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Sylvette De Marchi, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Anne Kleine, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Nontron
- Madame Fabienne Valéry, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Nontron
- Madame Chantal Couquiaud, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Change
- Madame Valérie Nawrocki, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Maryse Besse, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Muriel Feydi, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Valérie Bannes, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Valérie Moreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Nadine Templier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Colette Thomas, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Astier
- Monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Valérie Roebben, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Céline Nouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Josiane Margontier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Colette Vismara, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Leila Dumas, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Estelle Massip, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Sophie Perez Llasera, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Andernos
- Monsieur Brieg Denoual, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bègles
- Madame Dominique Maeder, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bègles
- Madame Claire Hulot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Gersende Gravel, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Frédérique Torres, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Blaye
- Madame Carole Bordas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Karelle Guiraud, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Joëlle Thuillias, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Stéphanie Aureillan, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Sylvie Berthelemy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Monsieur Christian Valette, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Monique Dupuis, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord

- Madame Bernadette Degand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Véronique Delrieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Delphine Debelle Ancey, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Isabelle Ayesa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Marc Dalla-longa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Pascal Rkalovic responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Patrick Martin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur René Carbonel, directeur adjoint au sein de l'agence de Cenon
- Madame Muriel Diaz, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Fabienne Niaussat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Stephen Santiago, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Martine Moisan, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Jacques Yves Béziat, responsable d'équipe production au sein de l'agence Espace Cadres Bordeaux
- Madame Corinne Castaing, directrice adjointe au sein de l'agence de La Teste
- Madame Isabelle Kovacs, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Ghislaine Roumegous, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Carole Barré, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Teste
- Madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice adjointe au sein de l'agence de Langon
- Madame Isabelle Birague, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Odile Pommier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Véronique Chopinet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Langon
- Madame Valérie Dupont, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Delphine Guet, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Aurélie Cluset, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Thierry Mathieu, directeur adjoint au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Bertrand Beaufils, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Claude Lafon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Fabienne Maître, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Dominique Pochat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Céline Solanille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Arnaud Kerdraon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Libourne
- Madame Muriel Durade, directrice adjointe au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Claude Lafitau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Xavier Dessenne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lormont
- Madame Suzanne Adenis-Lamarre, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Madame Karine Guignon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Bernard Ravanello, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Denis Bernardot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Sébastien Fiorotto, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Joël Couderc, directeur adjoint au sein de l'agence de Pessac
- Madame Françoise Lamote, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pessac
- Madame Sandrine Verdier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pessac
- Madame Isabelle Barrière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles

- Monsieur Sylvain Gabry, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Cendrine Martinez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Michelle Randrianivosoa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Anne-Marie Trinqué, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Talence
- Monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Monsieur William Moureau, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Nadine Laporte Fray, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Béatrice Salban, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Géraldine Gilles, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Dax
- Monsieur Jean-Claude Ducasse, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Dax
- Madame Isabelle Muinos, directrice adjointe au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Max Dauba, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Muriel Fouche, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Christophe Gauthier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Jean-Luc Bouigue, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Severine Ballion, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Stéphane Labat, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Jérôme Olivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Agen
- Madame Delphine Conchou, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Patrick Ghettem, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Camille Gautier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marylène Eboto, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Marmande
- Madame Fabienne Lenzer, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Catherine Landesque, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Corinne Spermagnani, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot

- Monsieur Christophe Cavagne, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Christophe Paulin, directeur adjoint au sein de l'agence de Bayonne
- Madame Estelle Courarie, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Mme Odette Dupouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Jean-Jacques Lavielle, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Laure Tardieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Corinne Maccotta, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Monsieur Philippe Vanheule, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Madame Josette Duguine, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Boucau
- Madame Lydia Alvarez-Rouillon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Jérémy Derouet, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mourenx
- Madame Monique Basty, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Karine Pierre, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Océane Bréard, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Catherine Guggenheim, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Monique Larripa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Christian Page, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Jean-Michel Cachez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Edwige Gruson, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Annick Forsans, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Isilda Barrère, directrice adjointe au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Sylvie Bouzon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Jonathan Marteaux, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Catherine Carreda, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Pascale Milleret, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Béatrice Leclerc, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Hélène Blériot, directrice adjointe au sein de l'agence A2S Gironde
- Monsieur David Castan, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides.
- Madame Jeanine Castillo, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Sylviane Finck, responsable d'équipe production au sein de la plateforme pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Jean-Claude Ottavi, référent règlementaire et applicatif, au sein de la plateforme pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Madame Nicole Faubet, conseiller au sein de la plateforme pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Madame Danièle Pueyo, conseiller au sein de la plateforme pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Franck Richter, conseiller au sein de la plateforme pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Pierre Payzan, directeur adjoint au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Delphine Liénard, responsable d'équipe production, au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection

- Madame Joëlle Baile, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Monsieur Yohan David, référent réglementaire et applicatif au sein de la Plateforme service à distance et forces de prospection
- Madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe au sein de la plateforme de production et de services
- Monsieur Yannick Maunat, expert au sein de la direction territoriale Dordogne
- Madame Isabelle Martin, expert au sein de la direction territoriale Gironde
- Monsieur Mickaël Blée, expert au sein de la direction territoriale Landes
- Monsieur Didier Tanaré, expert au sein de la direction territoriale Lot-et-Garonne
- Madame Valérie Cafici, expert au sein de la direction territoriale Pyrénées Atlantiques

Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage ou de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- Monsieur Pascal Robert, directeur au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Christelle Chambolle, directrice au sein de l'agence de Nontron
- Monsieur Stéphane Nade, directeur au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Francine Vallaëys, directrice au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Monsieur Frédéric Sedan, directeur au sein de l'agence de Saint-Astier
- Monsieur Vincent Desmartin, directeur au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Fabienne Brachet, directrice au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Genevieve Duchesne, directrice au sein de l'agence d'Andernos
- Monsieur Roland Grillères, directeur au sein de l'agence de Bègles
- Monsieur Christian Ballu, directeur au sein de l'agence de Blaye
- Monsieur Thierry Dias, directeur au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Monsieur Daniel Dartigolles, directeur au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Célia Rodrigues-Minau, directrice au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Marie-Christine Gourgues, directrice au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Madame Brigitte Raynaud, directrice au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Patrick Repos, directeur au sein de l'agence Espace cadres Bordeaux
- Monsieur Christian Thomas, directeur au sein de l'agence de La Teste
- Monsieur Nicolas Moreau, directeur au sein de l'agence de Langon
- Madame Martine Courcelaud, directrice au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Claude Chabaud, directrice au sein de l'agence de Libourne
- Madame Audrey Dutertre, directrice au sein de l'agence de Lormont
- Madame Marie-Ange Descombes, directrice au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Nicolas Hervé, directeur au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Géraldine Dupin, directrice au sein de l'agence de Pessac
- Monsieur Philippe Calmettes, directeur au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Marie-Christine Ricaut, directrice au sein de l'agence de Talence
- Madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Laurence Bachacou, directrice au sein de l'agence de Dax
- Madame Isabelle Barret, directrice au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Anne-Marie Abadie Bergès, directrice au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Laurent Antonini, directeur au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Christine Fréchou, directrice au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Benoît Sfiligoi, directeur au sein de l'agence d'Agen
- Madame Nadine Boucher, directrice au sein de l'agence de Marmande
- Monsieur Sébastien Rafaneau, directeur au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Monsieur Kader Adda, directeur au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur José Manuel Basilio, directeur au sein de l'agence de Biarritz

- Monsieur Christophe Martin, directeur au sein de l'agence de Boucau
- Madame Pascale Beaufile, directrice au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Michel Lasserre, directeur au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Michel Darrivière, directeur au sein de l'agence de Pau Centre
- Monsieur Jérôme Labat, directeur au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Martine Vedrenne, directrice au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Monsieur Xavier Dufieu, directeur au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Janine Moreau, directrice au sein de l'agence A2S Dordogne
- Monsieur Alain Capra, directeur ad interim au sein de l'agence A2S Landes
- Monsieur Charly Carreda, directeur au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Mireille Rey, directrice au sein de l'agence A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Thierry Geffard, directeur au sein de la plateforme de production et de services
- Monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Evelyne El Anbassi, directrice au sein du pôle régional de traitement et professionnalisation
- Monsieur Francis Misiak, directeur au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Monsieur Abdelhak Nachit, directeur territorial de la Dordogne
- Monsieur Benoît Meyer, directeur territorial de la Gironde
- Monsieur Dominique Diné, directeur territorial délégué Portes de Bordeaux
- Monsieur Christian Brando, directeur territorial délégué Bordeaux Océan
- Madame Odile Darricau, directrice territoriale de Lot-et-Garonne
- Madame Chantal Baptiste, directrice territoriale des Landes
- Monsieur Thierry Lescure, directeur territorial des Pyrénées Atlantiques
- Madame Christine Cillaire, directrice territoriale déléguée Pays Basque
- Madame Marie-Hélène Combecave, directrice des Opérations
- Madame Corinne Billau, chef de service Animation Offre de services Demandeurs d'emploi Entreprises
- Monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des Opérations

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- Madame Sylvie Rico, directrice adjointe au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Jean-Christophe Buono, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Sylvette De Marchi, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Anne Kleine, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Nontron
- Madame Fabienne Valéry, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Nontron
- Madame Chantal Couquiaud, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Change
- Madame Valérie Nawrocki, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Maryse Besse, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Muriel Feydi, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Valérie Bannes, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Valérie Moreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Nadine Templier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Colette Thomas, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Astier
- Monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Valérie Roebben, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Céline Nouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Josiane Margontier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Colette Vismara, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Leila Dumas, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Estelle Massip, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Sophie Perez Llasera, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Andernos
- Monsieur Brieg Denoual, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bègles

- Madame Dominique Maeder, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bègles
- Madame Claire Hulot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Gersende Gravel, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Frédérique Torres, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Blaye
- Madame Carole Bordas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Karelle Guiraud, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Joëlle Thuillias, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Stéphanie Aureillan, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Sylvie Berthelemy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Monsieur Christian Valette, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Monique Dupuis, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Bernadette Degand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Véronique Delrieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Delphine Debelle Ancey, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Isabelle Ayesa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Marc Dalla-longa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Pascal Rkalovic responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Patrick Martin, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur René Carbonel, directeur adjoint au sein de l'agence de Cenon
- Madame Muriel Diaz, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Fabienne Niaussat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Stephen Santiago, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Martine Moisan, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Jacques Yves Béziat, responsable d'équipe production au sein de l'agence Espace Cadres Bordeaux
- Madame Corinne Castaing, directrice adjointe au sein de l'agence de La Teste
- Madame Isabelle Kovacs, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Ghislaine Roumegous, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Carole Barré, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de La Teste
- Madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice adjointe au sein de l'agence de Langon
- Madame Isabelle Birague, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Odile Pommier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Véronique Chopinet, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Langon
- Madame Valérie Dupont, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Delphine Guet, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Aurélie Cluset, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Thierry Mathieu, directeur adjoint au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Bertrand Beaufils, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Claude Lafon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Fabienne Maître, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Dominique Pochat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Céline Solanille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Arnaud Kerdraon, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Libourne

- Madame Muriel Durade, directrice adjointe au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Claude Lafitau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Xavier Dessenne, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Lormont
- Madame Suzanne Adenis-Lamarre, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Madame Karine Guignon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Bernard Ravanello, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Denis Bernardot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Sébastien Fiorotto, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Joël Couderc, directeur adjoint au sein de l'agence de Pessac
- Madame Françoise Lamote, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pessac
- Madame Sandrine Verdier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pessac
- Madame Isabelle Barrière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Monsieur Sylvain Gabry, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Cendrine Martinez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Michelle Randrianivosoa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Anne-Marie Trinquet, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Talence
- Monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Monsieur William Moureau, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Nadine Laporte Fray, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Béatrice Salban, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Géraldine Gilles, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Dax
- Monsieur Jean-Claude Ducasse, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Dax
- Madame Isabelle Muinos, directrice adjointe au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Max Dauba, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Muriel Fouche, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Christophe Gauthier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Jean-Luc Bouigue, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Severine Ballion, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse

- Monsieur Stéphane Labat, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Jérôme Olivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Agen
- Madame Delphine Conchou, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Patrick Ghettem, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Camille Gautier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marylène Eboto, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Marmande
- Madame Fabienne Lenzer, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Catherine Landesque, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Corinne Sperzagni, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Monsieur Christophe Cavagne, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Christophe Paulin, directeur adjoint au sein de l'agence de Bayonne
- Madame Estelle Courarie, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Mme Odette Dupouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Jean-Jacques Lavielle, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Laure Tardieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Corinne Maccotta, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Monsieur Philippe Vanheule, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Madame Josette Duguine, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Boucau
- Madame Lydia Alvarez-Rouillon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Jérémy Derouet, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mourenx
- Madame Monique Basty, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Karine Pierre, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Océane Bréard, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Catherine Guggenheim, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Monique Larripa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Christian Page, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Jean-Michel Cachez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Edwige Gruson, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Annick Forsans, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Isilda Barrère, directrice adjointe au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Sylvie Bouzon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Jonathan Marteaux, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Catherine Carreda, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Pascale Milleret, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz

- Madame Béatrice Leclerc, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Hélène Blériot, directrice adjointe au sein de l'agence A2S Gironde
- Monsieur David Castan, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides.
- Madame Jeanine Castillo, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides.
- Monsieur Jean-Claude Ottavi, référent règlementaire et applicatif, au sein de la plateforme pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Madame Sylviane Finck, responsable d'équipe production au sein de la plateforme pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Madame Nicole Faubet, conseiller au sein de la plateforme pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Madame Danièle Pueyo, conseiller au sein de la plateforme pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Franck Richter, conseiller au sein de la plateforme pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Pierre Payzan, directeur adjoint au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Delphine Liénard, responsable d'équipe production, au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Joëlle Baile, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Monsieur Yohan David, référent règlementaire et applicatif au sein de la Plateforme service à distance et forces de prospection
- Madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe au sein de la plateforme de production et de services
- Monsieur Yannick Maunat, expert au sein de la direction territoriale Dordogne
- Madame Isabelle Martin, expert au sein de la direction territoriale Gironde
- Monsieur Mickaël Blée, expert au sein de la direction territoriale Landes
- Monsieur Didier Tanaré, expert au sein de la direction territoriale Lot-et-Garonne
- Madame Valérie Cafici, expert au sein de la direction territoriale Pyrénées Atlantiques

Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint au sein de pôle emploi Aquitaine
- Monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint au sein de pôle emploi Aquitaine
- Madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- Monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de

reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint au sein de pôle emploi Aquitaine
- Monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint au sein de pôle emploi Aquitaine
- Madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- Monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- Monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint au sein de pôle emploi Aquitaine
- Monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint au sein de pôle emploi Aquitaine
- Madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations

Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs dans la limite maximale, en cas d'acceptation, de 12 mois, ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, de 36 mois,
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- Monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint au sein de Pôle emploi Aquitaine
- Monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint au sein de pôle emploi Aquitaine

Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Marc Baillot, directeur régional adjoint au sein de Pôle emploi Aquitaine
- Monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint au sein de pôle emploi Aquitaine
- Madame Marie-Hélène Combecave, directrice des opérations
- Monsieur Christophe Hautval, directeur adjoint des opérations

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage de la CRP ou du CSP.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Corinne Billau, chef de service animation offre de services demandeurs d'emploi entreprises
- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef de recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags ou de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage de la CRP ou du CSP.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags ou de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Olivier Duffaut, chef de service recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs
- madame Sophie Lamouroux, adjoint au chef recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs

Article VIII – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article IX – Abrogation

La décision Aq n°2013-27 DS IPR du 4 juin 2013 est abrogée.

Article X – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 4 juillet 2013.

Maryse Dagnicourt-Nissant,
directrice régionale
de Pôle emploi Aquitaine

Décision Aq n°2013-30 DS Agences du 4 juillet 2013

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n°2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n°2013-52 du 27 février 2013 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article I – Placement et service des prestations

§ 1 A l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre I^{er} du livre IV de la cinquième partie du code du travail, délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Pascal Robert, directeur au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Sylvie Rico, directrice adjointe au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Jean-Christophe Bueno, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Sylvette De Marchi, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Yves Vauchel, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Christelle Chambolle, directrice au sein de l'agence de Nontron
- Madame Anne Kleine, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Nontron
- Madame Fabienne Valéry, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Nontron
- Monsieur Stéphane Nade, directeur au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Chantal Couquiaud, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Change
- Madame Valérie Nawrocki, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Maryse Besse, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Francine Vallaey, directrice au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Muriel Feydi, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Valérie Bannes, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Périgueux Littré

- Monsieur Frédéric Sedan, directeur au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Valérie Moreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Nadine Templier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Colette Thomas, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Astier
- Monsieur Vincent Desmartin, directeur au sein de l'agence de Sarlat
- Monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Valérie Roebben, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Céline Nouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Fabienne Brachet, directrice au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Josiane Margontier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Colette Vismara, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Genevieve Duchesne, directrice au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Leila Dumas, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Estelle Massip, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Sophie Perez Llasera, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Andernos
- Monsieur Roland Grillères, directeur au sein de l'agence de Bègles
- Monsieur Brieg Denoual, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bègles
- Madame Dominique Maeder, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bègles
- Monsieur Christian Ballu, directeur au sein de l'agence de Blaye
- Madame Claire Hulot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Gersende Gravel, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Frédérique Torres, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Blaye
- Monsieur Thierry Dias, directeur au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Carole Bordas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Karelle Guiraud, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Marie-José Henri, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Monsieur Daniel Dartigolles, directeur au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Joëlle Thuillias, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Stéphanie Aureillan, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Sylvie Berthelemy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Monsieur Christian Valette, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Marie-Françoise Ringaud, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Mériadeck
- Madame Célia Rodrigues-Minau, directrice au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Monique Dupuis, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Bernadette Degand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Véronique Delrieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Delphine Debelle Ancy, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Marie-Christine Gourgues, directrice au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Madame Isabelle Ayesa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Marc Dalla-longa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Pascal Rkalovic responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Patrick Martin, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Madame Brigitte Raynaud, directrice au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur René Carbonel, directeur adjoint au sein de l'agence de Cenon
- Madame Muriel Diaz, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon

- Madame Fabienne Niaussat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Stephen Santiago, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Martine Moisan, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Patrick Repos, directeur au sein de l'agence Espace cadres Bordeaux
- Monsieur Jacques Yves Béziat, responsable d'équipe production au sein de l'agence Espace Cadres Bordeaux
- Monsieur Christian Thomas, directeur au sein de l'agence de La Teste
- Madame Corinne Castaing, directrice adjointe au sein de l'agence de La Teste
- Madame Isabelle Kovacs, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Ghislaine Roumegous, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Carole Barré, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de La Teste
- Monsieur Nicolas Moreau, directeur au sein de l'agence de Langon
- Madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice adjointe au sein de l'agence de Langon
- Madame Isabelle Birague, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Odile Pommier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Véronique Chopinet, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Langon
- Madame Martine Courcelaud, directrice au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Valérie Dupont, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Delphine Guet, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Aurélie Cluset, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Claude Chabaud, directrice au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Thierry Mathieu, directeur adjoint au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Claude Lafon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Fabienne Maître, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Dominique Pochat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Céline Solanille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Arnaud Kerdraon, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Libourne
- Madame Audrey Dutertre, directrice au sein de l'agence de Lormont
- Madame Muriel Durade, directrice adjointe au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Claude Lafitau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Xavier Dessenne, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Lormont
- Madame Marie-Ange Descombes, directrice au sein de l'agence de Mérignac
- Madame Suzanne Adenis-Lamarre, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Madame Karine Guignon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Bernard Ravello, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Nicolas Hervé, directeur au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Denis Bernardot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Sébastien Fiorotto, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Géraldine Dupin, directrice au sein de l'agence de Pessac
- Monsieur Joël Couderc, directeur adjoint au sein de l'agence de Pessac
- Madame Françoise Lamote, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pessac
- Madame Sandrine Verdier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pessac
- Monsieur Philippe Calmettes, directeur au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Isabelle Barrière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Monsieur Sylvain Gabry, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Marie-Christine Ricaut, directrice au sein de l'agence de Talence
- Madame Cendriline Martinez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Michelle Randrianivosoa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Anne-Marie Trinqué, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Talence

- Madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Monsieur William Moureau, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Laurence Bachacou, directrice au sein de l'agence de Dax
- Madame Nadine Laporte Fray, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Béatrice Salban, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Géraldine Gilles, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Dax
- Monsieur Jean-Claude Ducasse, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Dax
- Madame Isabelle Barret, directrice au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Isabelle Muinos, directrice adjointe au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Max Dauba, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Alain Capra, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Muriel Fouche, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Anne-Marie Abadie Bergès, directrice au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Christophe Gauthier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Laurent Antonini, directeur au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Monsieur Jean-Luc Bouigue, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Josette Gilles, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Christine Fréchou, directrice au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Madame Severine Ballion, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Stéphane Labat, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Benoît Sfiligoï, directeur au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Jérôme Olivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Agen
- Madame Delphine Conchou, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Patrick Ghettem, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Camille Gautier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Agen
- Madame Nadine Boucher, directrice au sein de l'agence de Marmande
- Madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marylène Eboto, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Marmande
- Madame Dominique Rolland Mazenc, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Marmande
- Monsieur Sébastien Rafaneau, directeur au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Fabienne Lenzer, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot

- Monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Catherine Landesque, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Corinne Sperzagni, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Monsieur Christophe Cavagne, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Kader Adda, directeur au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Christophe Paulin, directeur adjoint au sein de l'agence de Bayonne
- Madame Estelle Courarie, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Mme Odette Dupouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Jean-Jacques Lavielle, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur José Manuel Basilio, directeur au sein de l'agence de Biarritz
- Monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Laure Tardieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Corinne Maccotta, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Biarritz
- Monsieur Christophe Martin, directeur au sein de l'agence de Boucau
- Madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Monsieur Philippe Vanheule, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Madame Josette Duguine, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Boucau
- Madame Pascale Beauvils, directrice au sein de l'agence de Mourenx
- Madame Lydia Alvarez-Rouillon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Jérémy Derouet, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Michel Lasserre, directeur au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Monique Basty, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Karine Pierre, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Océane Bréard, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Catherine Guggenheim, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Monique Larripa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Christian Page, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Michel Darrivière, directeur au sein de l'agence de Pau Centre
- Monsieur Jean-Michel Cachez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Edwige Gruson, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Annick Forsans, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Centre
- Monsieur Jérôme Labat, directeur au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Isilda Barrère, directrice adjointe au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Sylvie Bouzon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Jonathan Marteaux, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Catherine Carreda, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Martine Vedrenne, directrice au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Pascale Milleret, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Béatrice Leclerc, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Monsieur Xavier Dufieu, directeur au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Hélène Blériot, directrice adjointe au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Patricia Golpe, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Sylvie De Hauteclocque, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Rose-Marie Lou, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde

- Madame Cécile Prulière, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Janine Moreau, directrice au sein de l'agence A2S Dordogne
- Monsieur Alain Capra, directeur ad interim au sein de l'agence A2S Landes
- Madame Françoise Decharne, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Landes
- Madame Mireille Rey, directrice au sein de l'agence A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Charly Carreda, directeur au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Frédéric Désirée, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Brigitte Ortolò, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Thierry Geffard, directeur au sein de la plateforme de production et de services
- Madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe au sein de la plateforme de production et de services
- Monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Jeanine Castillo, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Monsieur David Castan, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Evelyne El Anbassi, directrice au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Madame Sylviane Finck, responsable d'équipe production au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Jean-Claude Ottavi, référent règlementaire et applicatif au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Francis Misiak, directeur au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Monsieur Pierre Payzan, directeur adjoint au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Delphine Liénard, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Joëlle Baile, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Monsieur Yohan David, référent règlementaire et applicatif au sein de la plateforme service à distance et forces de prospection

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions relatives au services des

prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine ,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article III – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article IV – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article I et aux articles II et III, à titre permanent :

- Monsieur Pascal Robert, directeur au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Christelle Chambolle, directrice au sein de l'agence de Nontron
- Monsieur Stéphane Nade, directeur au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Francine Vallaeys, directrice au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Monsieur Frédéric Sedan, directeur au sein de l'agence de Saint-Astier
- Monsieur Vincent Desmartin, directeur au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Fabienne Brachet, directrice au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Genevieve Duchesne, directrice au sein de l'agence d'Andernos
- Monsieur Roland Grillères, directeur au sein de l'agence de Bègles
- Monsieur Christian Ballu, directeur au sein de l'agence de Blaye
- Monsieur Thierry Dias, directeur au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Monsieur Daniel Dartigolles, directeur au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Célia Rodrigues-Minau, directrice au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Marie-Christine Gourgues, directrice au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Madame Brigitte Raynaud, directrice au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Patrick Repos, directeur au sein de l'agence Espace cadres Bordeaux
- Monsieur Christian Thomas, directeur au sein de l'agence de La Teste
- Monsieur Nicolas Moreau, directeur au sein de l'agence de Langon

- Madame Martine Courcelaud, directrice au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Claude Chabaud, directrice au sein de l'agence de Libourne
- Madame Audrey Dutertre, directrice au sein de l'agence de Lormont
- Madame Marie-Ange Descombes, directrice au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Nicolas Hervé, directeur au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Géraldine Dupin, directrice au sein de l'agence de Pessac
- Monsieur Philippe Calmettes, directeur au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Marie-Christine Ricaut, directrice au sein de l'agence de Talence
- Madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Laurence Bachacou, directrice au sein de l'agence de Dax
- Madame Isabelle Barret, directrice au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Anne-Marie Abadie Bergès, directrice au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Laurent Antonini, directeur au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Christine Fréchou, directrice au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Benoît Sfiligoi, directeur au sein de l'agence d'Agen
- Madame Nadine Boucher, directrice au sein de l'agence de Marmande
- Monsieur Sébastien Rafaneau, directeur au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Monsieur Kader Adda, directeur au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur José Manuel Basilio, directeur au sein de l'agence de Biarritz
- Monsieur Christophe Martin, directeur au sein de l'agence de Boucau
- Madame Pascale Beaufiles, directrice au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Michel Lasserre, directeur au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Michel Darrivière, directeur au sein de l'agence de Pau Centre
- Monsieur Jérôme Labat, directeur au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Martine Vedrenne, directrice au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Monsieur Xavier Dufieu, directeur au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Janine Moreau, directrice au sein de l'agence A2S Dordogne
- Monsieur Alain Capra, directeur ad interim au sein de l'agence A2S Landes
- Monsieur Charly Carreda, directeur au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Mireille Rey, directrice au sein de l'agence A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Thierry Geffard, directeur au sein de la plateforme de production et de services
- Monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Evelyne El Anbassi, directrice au sein du pôle régional de traitement et professionnalisation
- Monsieur Francis Misiak, directeur au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection

Article V – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article I :

- Madame Sylvie Rico, directrice adjointe au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Jean-Christophe Bueno, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Sylvette De Marchi, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Yves Vauchel, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Anne Kleine, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Nontron
- Madame Fabienne Valéry, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Nontron
- Madame Chantal Couquiaud, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Change
- Madame Valérie Nawrocki, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Maryse Besse, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Muriel Feydi, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Littré

- Madame Valérie Bannes, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Valérie Moreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Nadine Templier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Colette Thomas, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Astier
- Monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Valérie Roebben, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Céline Nouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Josiane Margontier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Colette Vismara, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Leila Dumas, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Estelle Massip, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Sophie Perez Llasera, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Andernos
- Monsieur Brieg Denoual, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bègles
- Madame Dominique Maeder, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bègles
- Madame Claire Hulot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Gersende Gravel, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Frédérique Torres, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Blaye
- Madame Carole Bordas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Karelle Guiraud, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Marie-José Henri, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Joëlle Thuillias, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Stéphanie Aureillan, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Sylvie Berthelemy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Monsieur Christian Valette, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Marie-Françoise Ringaud, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Mériadeck
- Madame Monique Dupuis, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Bernadette Degand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Véronique Delrieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Delphine Debelle Ancey, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Isabelle Ayesa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Marc Dalla-longa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Pascal Rkalovic responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Patrick Martin, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur René Carbonel, directeur adjoint au sein de l'agence de Cenon
- Madame Muriel Diaz, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Fabienne Niaussat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Stephen Santiago, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Martine Moisan, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Jacques Yves Béziat, responsable d'équipe production au sein de l'agence Espace Cadres Bordeaux
- Madame Corinne Castaing, directrice adjointe au sein de l'agence de La Teste
- Madame Isabelle Kovacs, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Ghislaine Roumeigous, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste

- Madame Carole Barré, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de La Teste
- Madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice adjointe au sein de l'agence de Langon
- Madame Isabelle Birague, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Odile Pommier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Véronique Chopinet, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Langon
- Madame Valérie Dupont, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Delphine Guet, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Aurélie Cluset, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Thierry Mathieu, directeur adjoint au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Claude Lafon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Fabienne Maître, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Dominique Pochat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Céline Solanille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Arnaud Kerdraon, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Libourne
- Madame Muriel Durade, directrice adjointe au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Claude Lafitau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Xavier Dessenne, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Lormont
- Madame Suzanne Adenis-Lamarre, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Madame Karine Guignon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Bernard Ravello, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Denis Bernardot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Sébastien Fiorotto, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Joël Couderc, directeur adjoint au sein de l'agence de Pessac
- Madame Françoise Lamote, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pessac
- Madame Sandrine Verdier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pessac
- Madame Isabelle Barrière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Monsieur Sylvain Gabry, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Cendrine Martinez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Michelle Randrianivosoa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Anne-Marie Trinque, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Talence
- Monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Monsieur William Moureau, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Nadine Laporte Fray, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Béatrice Salban, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Géraldine Gilles, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Dax
- Monsieur Jean-Claude Ducasse, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Dax
- Madame Isabelle Muinos, directrice adjointe au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Max Dauba, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Muriel Fouche, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan

- Monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Christophe Gauthier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Jean-Luc Bouigue, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Josette Gilles, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Severine Ballion, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Stéphane Labat, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Jérôme Olivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Agen
- Madame Delphine Conchou, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Patrick Ghettem, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Camille Gautier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marylène Eboto, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Marmande
- Madame Dominique Rolland Mazenc, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Fabienne Lenzer, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Catherine Landesque, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Corinne Spertzagni, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Monsieur Christophe Cavagne, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Christophe Paulin, directeur adjoint au sein de l'agence de Bayonne
- Madame Estelle Courarie, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Mme Odette Dupouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Jean-Jacques Lavielle, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Laure Tardieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Corinne Maccotta, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Monsieur Philippe Vanheule, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Madame Josette Duguine, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Boucau
- Madame Lydia Alvarez-Rouillon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Jérémy Derouet, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mourenx
- Madame Monique Basty, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Karine Pierre, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Océane Bréard, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum

- Madame Catherine Guggenheim, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Monique Larripa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Christian Page, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Jean-Michel Cachez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Edwige Gruson, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Annick Forsans, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Isilda Barrère, directrice adjointe au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Sylvie Bouzon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Jonathan Marteaux, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Catherine Carreda, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Pascale Milleret, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Béatrice Leclerc, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Hélène Blériot, directrice adjointe au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Patricia Golpe, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Sylvie De Hauteclocque, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Rose-Marie Lou, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Cécile Prulière, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Françoise Decharne, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Landes
- Monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Frédéric Désirée, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Brigitte Ortolò, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe au sein de la plateforme de production et de services
- Madame Jeanine Castillo, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Monsieur David Castan, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Sylviane Finck, responsable d'équipe production au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Jean-Claude Ottavi, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Pierre Payzan, directeur adjoint au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Delphine Liénard, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Joëlle Baile, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Monsieur Yohan David, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme service à distance et forces de prospection

A l'article II :

- Madame Sylvie Rico, directrice adjointe au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Jean-Christophe Bueno, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Anne Kleine, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Nontron
- Madame Chantal Couquiaud, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Change
- Madame Valérie Nawrocki, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux change

- Madame Muriel Feydi, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Valérie Moreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Nadine Templier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Valérie Roebben, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Céline Nouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Josiane Margontier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Leila Dumas, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Estelle Massip, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Monsieur Brieg Denoual, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bègles
- Madame Claire Hulot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Gersende Gravel, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Carole Bordas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Joëlle Thuillias, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Stéphanie Aureillan, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Sylvie Berthelemy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Monsieur Christian Valette, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Monique Dupuis, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Bernadette Degand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Véronique Delrieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Isabelle Ayesa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Marc Dalla-longa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Pascal Rkalovic responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur René Carbonel, directeur adjoint au sein de l'agence de Cenon
- Madame Muriel Diaz, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Fabienne Niaussat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Stephen Santiago, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Jacques Yves Béziat, responsable d'équipe production au sein de l'agence Espace Cadres Bordeaux
- Madame Corinne Castaing, directrice adjointe au sein de l'agence de La Teste
- Madame Isabelle Kovacs, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Ghislaine Roumegous, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice adjointe au sein de l'agence de Langon
- Madame Isabelle Birague, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Odile Pommier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Valérie Dupont, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Delphine Guet, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Thierry Mathieu, directeur adjoint au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Claude Lafon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Fabienne Maître, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Dominique Pochat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Céline Solanille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Muriel Durade, directrice adjointe au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Claude Lafitau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont

- Madame Suzanne Adenis-Lamarre, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Madame Karine Guignon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Denis Bernardot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Joël Couderc, directeur adjoint au sein de l'agence de Pessac
- Madame Françoise Lamote, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pessac
- Madame Isabelle Barrière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Cendrine Martinez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Michelle Randrianivosoa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Nadine Laporte Fray, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Béatrice Salban, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Isabelle Muinos, directrice adjointe au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Max Dauba, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Alain Capra, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Jean-Luc Bouigue, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Severine Ballion, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Jérôme Olivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Agen
- Madame Delphine Conchou, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Patrick Ghettem, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Fabienne Lenzer, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Catherine Landesque, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Corinne Sperzagni, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Monsieur Christophe Paulin, directeur adjoint au sein de l'agence de Bayonne
- Madame Estelle Courarie, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Mme Odette Dupouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Laure Tardieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz

- Madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Monsieur Philippe Vanheule, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Madame Lydia Alvarez-Rouillon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Madame Monique Basty, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Karine Pierre, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Catherine Guggenheim, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Monique Larripa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Jean-Michel Cachez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Edwige Gruson, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Isilda Barrère, directrice adjointe au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Sylvie Bouzon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Jonathan Marteaux, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Pascale Milleret, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Hélène Blériot, directrice adjointe au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Patricia Golpe, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Sylvie De Hauteclocque, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Rose-Marie Lou, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Cécile Prulière, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Françoise Decharne, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Landes
- Monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Frédéric Désirée, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Brigitte Ortolò, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe au sein de la plateforme de production et de services
- Madame Jeanine Castillo, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Monsieur David Castan, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Sylviane Finck, responsable d'équipe production au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Pierre Payzan, directeur adjoint au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Delphine Liénard, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Joëlle Baile, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection

Article VI – Prestations indues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Le délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Monsieur Pascal Robert, directeur au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Sylvie Rico, directrice adjointe au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Jean-Christophe Bueno, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Sylvette De Marchi, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Yves Vauchel, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Christelle Chambolle, directrice au sein de l'agence de Nontron
- Madame Anne Kleine, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Nontron
- Madame Fabienne Valéry, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Nontron
- Monsieur Stéphane Nade, directeur au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Chantal Couquiaud, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Change
- Madame Valérie Nawrocki, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Maryse Besse, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Francine Vallaeys, directrice au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Muriel Feydi, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Valérie Bannes, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Monsieur Frédéric Sedan, directeur au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Valérie Moreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Nadine Templier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Colette Thomas, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Astier
- Monsieur Vincent Desmartin, directeur au sein de l'agence de Sarlat
- Monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Valérie Roebben, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Céline Nouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Fabienne Brachet, directrice au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Josiane Margontier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Colette Vismara, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Genevieve Duchesne, directrice au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Leila Dumas, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Estelle Massip, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Sophie Perez Llasera, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Andernos
- Monsieur Roland Grillères, directeur au sein de l'agence de Bègles
- Monsieur Brieg Denoual, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bègles
- Madame Dominique Maeder, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bègles
- Monsieur Christian Ballu, directeur au sein de l'agence de Blaye
- Madame Claire Hulot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Gersende Gravel, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Frédérique Torres, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Blaye
- Monsieur Thierry Dias, directeur au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Carole Bordas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Karelle Guiraud, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Marie-José Henri, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Monsieur Daniel Dartigolles, directeur au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Joëlle Thuillias, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Stéphanie Aureillan, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Sylvie Berthelemy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck

- Monsieur Christian Valette, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Marie-Françoise Ringaud, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Mériadeck
- Madame Célia Rodrigues-Minau, directrice au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Monique Dupuis, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Bernadette Degand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Véronique Delrieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Delphine Debelle Ancey, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Marie-Christine Gourgues, directrice au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Madame Isabelle Ayesa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Marc Dalla-longa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Pascal Rkalovic responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Patrick Martin, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Madame Brigitte Raynaud, directrice au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur René Carbonel, directeur adjoint au sein de l'agence de Cenon
- Madame Muriel Diaz, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Fabienne Niaussat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Stephen Santiago, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Martine Moisan, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Patrick Repos, directeur au sein de l'agence Espace cadres Bordeaux
- Monsieur Jacques Yves Béziat, responsable d'équipe production au sein de l'agence Espace Cadres Bordeaux
- Monsieur Christian Thomas, directeur au sein de l'agence de La Teste
- Madame Corinne Castaing, directrice adjointe au sein de l'agence de La Teste
- Madame Isabelle Kovacs, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Ghislaine Roumegous, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Carole Barré, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de La Teste
- Monsieur Nicolas Moreau, directeur au sein de l'agence de Langon
- Madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice adjointe au sein de l'agence de Langon
- Madame Isabelle Birague, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Odile Pommier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Véronique Chopinet, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Langon
- Madame Martine Courcelaud, directrice au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Valérie Dupont, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Delphine Guet, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Aurélie Cluset, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Claude Chabaud, directrice au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Thierry Mathieu, directeur adjoint au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Bertrand Beauvils, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Claude Lafon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Fabienne Maître, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Dominique Pochat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Céline Solanille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Arnaud Kerdraon, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Libourne
- Madame Audrey Dutertre, directrice au sein de l'agence de Lormont
- Madame Muriel Durade, directrice adjointe au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Claude Lafitau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont

- Monsieur Xavier Dessenne, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Lormont
- Madame Marie-Ange Descombes, directrice au sein de l'agence de Mérignac
- Madame Suzanne Adenis-Lamarre, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Madame Karine Guignon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Bernard Ravello, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Nicolas Hervé, directeur au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Denis Bernardot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Sébastien Fiorotto, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Géraldine Dupin, directrice au sein de l'agence de Pessac
- Monsieur Joël Couderc, directeur adjoint au sein de l'agence de Pessac
- Madame Françoise Lamote, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pessac
- Madame Sandrine Verdier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Pessac
- Monsieur Philippe Calmettes, directeur au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Isabelle Barrière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Monsieur Sylvain Gabry, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Marie-Christine Ricaut, directrice au sein de l'agence de Talence
- Madame Cendrine Martinez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Michelle Randrianivosoa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Anne-Marie Trinque, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Talence
- Madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Monsieur William Moureau, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Laurence Bachacou, directrice au sein de l'agence de Dax
- Madame Nadine Laporte Fray, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Béatrice Salban, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Géraldine Gilles, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Dax
- Monsieur Jean-Claude Ducasse, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Dax
- Madame Isabelle Barret, directrice au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Isabelle Muinos, directrice adjointe au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Max Dauba, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Alain Capra, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Muriel Fouche, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Anne-Marie Abadie Bergès, directrice au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Christophe Gauthier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Laurent Antonini, directeur au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Monsieur Jean-Luc Bouigue, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax

- Madame Josette Gilles, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Christine Fréchou, directrice au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Madame Severine Ballion, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Stéphane Labat, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Benoît Sfiligoi, directeur au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Jérôme Olivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Agen
- Madame Delphine Conchou, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Patrick Ghettem, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Camille Gautier, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Agen
- Madame Nadine Boucher, directrice au sein de l'agence de Marmande
- Madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marylène Eboto, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Marmande
- Madame Dominique Rolland Mazenc, responsable d'équipe appui à la production au sein de l'agence de Marmande
- Monsieur Sébastien Rafaneau, directeur au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Fabienne Lenzer, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Catherine Landesque, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Corinne Sperzagni, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Monsieur Christophe Cavagne, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Kader Adda, directeur au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Christophe Paulin, directeur adjoint au sein de l'agence de Bayonne
- Madame Estelle Courarie, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Mme Odette Dupouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Jean-Jacques Lavielle, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur José Manuel Basilio, directeur au sein de l'agence de Biarritz
- Monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Laure Tardieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Corinne Maccotta, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Biarritz
- Monsieur Christophe Martin, directeur au sein de l'agence de Boucau
- Madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Monsieur Philippe Vanheule, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Madame Josette Duguine, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Boucau
- Madame Pascale Beaufiles, directrice au sein de l'agence de Mourenx
- Madame Lydia Alvarez-Rouillon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Jérémy Derouet, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Michel Lasserre, directeur au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Monique Basty, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Karine Pierre, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Océane Bréard, référent règlementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum

- Madame Catherine Guggenheim, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Monique Larripa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Christian Page, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Michel Darrivière, directeur au sein de l'agence de Pau Centre
- Monsieur Jean-Michel Cachez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Edwige Gruson, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Annick Forsans, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Centre
- Monsieur Jérôme Labat, directeur au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Isilda Barrère, directrice adjointe au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Sylvie Bouzon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Jonathan Marteaux, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Catherine Carreda, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Martine Vedrenne, directrice au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Pascale Milleret, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Béatrice Leclerc, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Monsieur Xavier Dufieu, directeur au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Hélène Blériot, directrice adjointe au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Patricia Golpe, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Sylvie De Hauteclocque, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Rose-Marie Lou, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Cécile Prulière, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Janine Moreau, directrice au sein de l'agence A2S Dordogne
- Monsieur Alain Capra, directeur ad interim au sein de l'agence A2S Landes
- Madame Françoise Decharne, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Landes
- Madame Mireille Rey, directrice au sein de l'agence A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Charly Carreda, directeur au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Frédéric Désirée, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Brigitte Ortolò, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Jeanine Castillo, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Monsieur David Castan, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Monsieur Thierry Geffard, directeur au sein de la plateforme de production et de services
- Madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe au sein de la plateforme de production et de services
- Madame Evelyne El Anbassi, directrice au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Madame Sylviane Finck, responsable d'équipe production au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Jean-Claude Ottavi, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Francis Misiak, directeur au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Monsieur Pierre Payzan, directeur adjoint au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Delphine Liénard, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Joëlle Baile, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection

- Monsieur Yohan David, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme service à distance et forces de prospection

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences et au sein du service régional recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Le délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

- Monsieur Pascal Robert, directeur au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Christelle Chambolle, directrice au sein de l'agence de Nontron
- Monsieur Stéphane Nade, directeur au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Francine Vallaëys, directrice au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Monsieur Frédéric Sedan, directeur au sein de l'agence de Saint-Astier
- Monsieur Vincent Desmartin, directeur au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Fabienne Brachet, directrice au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Genevieve Duchesne, directrice au sein de l'agence d'Andernos
- Monsieur Roland Grillères, directeur au sein de l'agence de Bègles
- Monsieur Christian Ballu, directeur au sein de l'agence de Blaye
- Monsieur Thierry Dias, directeur au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Monsieur Daniel Dartigolles, directeur au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Célia Rodrigues-Minau, directrice au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Marie-Christine Gourgues, directrice au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Madame Brigitte Raynaud, directrice au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Patrick Repos, directeur au sein de l'agence Espace cadres Bordeaux
- Monsieur Christian Thomas, directeur au sein de l'agence de La Teste
- Monsieur Nicolas Moreau, directeur au sein de l'agence de Langon
- Madame Martine Courcelaud, directrice au sein de l'agence Le Bouscat
- Madame Claude Chabaud, directrice au sein de l'agence de Libourne
- Madame Audrey Dutertre, directrice au sein de l'agence de Lormont
- Madame Marie-Ange Descombes, directrice au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Nicolas Hervé, directeur au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Géraldine Dupin, directrice au sein de l'agence de Pessac
- Monsieur Philippe Calmettes, directeur au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Marie-Christine Ricaut, directrice au sein de l'agence de Talence
- Madame Hélène Poliart, directrice au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Laurence Bachacou, directrice au sein de l'agence de Dax
- Madame Isabelle Barret, directrice au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Anne-Marie Abadie Bergès, directrice au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Laurent Antonini, directeur au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Christine Fréchou, directrice au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Benoît Sfiligoi, directeur au sein de l'agence d'Agen
- Madame Nadine Boucher, directrice au sein de l'agence de Marmande
- Monsieur Sébastien Rafaneau, directeur au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Monsieur Kader Adda, directeur au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur José Manuel Basilio, directeur au sein de l'agence de Biarritz

- Monsieur Christophe Martin, directeur au sein de l'agence de Boucau
- Madame Pascale Beaufile, directrice au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Michel Lasserre, directeur au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Martine Dourrom-Lacrouts, directrice au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Michel Darrivière, directeur au sein de l'agence de Pau Centre
- Monsieur Jérôme Labat, directeur au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Martine Vedrenne, directrice au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Monsieur Xavier Dufieu, directeur au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Janine Moreau, directrice au sein de l'agence A2S Dordogne
- Monsieur Alain Capra, directeur ad interim au sein de l'agence A2S Landes
- Monsieur Charly Carreda, directeur au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Mireille Rey, directrice au sein de l'agence A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Evelyne El Anbassi, directrice au sein du pôle régional de traitement et professionnalisation
- Monsieur Francis Misiak, directeur au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Monsieur Thierry Geffard, directeur au sein de la plateforme de production et de services

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- Madame Sylvie Rico, directrice adjointe au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Jean-Christophe Bueno, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bergerac
- Madame Anne Kleine, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Nontron
- Madame Chantal Couquiaud, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Change
- Madame Valérie Nawrocki, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux change
- Madame Muriel Feydi, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Périgueux Littré
- Madame Valérie Moreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Madame Nadine Templier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Astier
- Monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Valérie Roebben, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Céline Nouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Sarlat
- Madame Josiane Margontier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Terrasson
- Madame Leila Dumas, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Madame Estelle Massip, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Andernos
- Monsieur Brieg Denoual, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bègles
- Madame Claire Hulot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Gersende Gravel, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Blaye
- Madame Carole Bordas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Bastide
- Madame Joëlle Thuillias, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Stéphanie Aureillan, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Sylvie Berthelemy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Monsieur Christian Valette, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Mériadeck
- Madame Monique Dupuis, directrice adjointe au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Bernadette Degand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord
- Madame Véronique Delrieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Nord

- Madame Isabelle Ayesa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Marc Dalla-longa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur Pascal Rkalovic responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bordeaux Saint-Jean
- Monsieur René Carbonel, directeur adjoint au sein de l'agence de Cenon
- Madame Muriel Diaz, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Madame Fabienne Niaussat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Stephen Santiago, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Cenon
- Monsieur Jacques Yves Béziat, responsable d'équipe production au sein de l'agence Espace Cadres Bordeaux
- Madame Corinne Castaing, directrice adjointe au sein de l'agence de La Teste
- Madame Isabelle Kovacs, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Ghislaine Roumegous, responsable d'équipe production au sein de l'agence de La Teste
- Madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice adjointe au sein de l'agence de Langon
- Madame Isabelle Birague, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Odile Pommier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Langon
- Madame Valérie Dupont, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Delphine Guet, responsable d'équipe production au sein de l'agence Le Bouscat
- Monsieur Thierry Mathieu, directeur adjoint au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Bertrand Beaufils, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Claude Lafon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Fabienne Maître, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Monsieur Dominique Pochat, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Céline Solanille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Libourne
- Madame Muriel Durade, directrice adjointe au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Monsieur Jean-Claude Lafitau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Madame Anne-Marie Lalande, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Lormont
- Madame Suzanne Adenis-Lamarre, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Madame Karine Guignon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mérignac
- Monsieur Denis Bernardot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pauillac
- Monsieur Joël Couderc, directeur adjoint au sein de l'agence de Pessac
- Madame Françoise Lamote, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pessac
- Madame Isabelle Barrière, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Laetitia Lafitte-Chambon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Médard en Jalles
- Madame Cendrine Martinez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Madame Michelle Randrianivosoa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Talence
- Monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Yolande Patrouilleau, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villenave d'Ornon
- Madame Nadine Laporte Fray, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Béatrice Salban, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Dax
- Madame Isabelle Muinos, directrice adjointe au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Max Dauba, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Monsieur Alain Capra, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mont-de-Marsan
- Madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan

- Monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Parentis-Mimizan
- Monsieur Jean-Luc Bouigue, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Rachel Gourbeix, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Paul les Dax
- Madame Severine Ballion, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur Jérôme Olivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Agen
- Madame Delphine Conchou, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Patrick Ghettem, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Lagarde, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Agen
- Madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Marmande
- Madame Fabienne Lenzer, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Hervé Bertrand, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Catherine Landesque, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Madame Corinne Sperzagni, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Villeneuve sur Lot
- Monsieur Christophe Paulin, directeur adjoint au sein de l'agence de Bayonne
- Madame Estelle Courarie, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Mme Odette Dupouy, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Bayonne
- Monsieur Franck Allouche, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Laure Tardieu, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Biarritz
- Madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Monsieur Philippe Vanheule, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Boucau
- Madame Lydia Alvarez-Rouillon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Mourenx
- Madame Monique Bastly, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Karine Pierre, responsable d'équipe production au sein de l'agence d'Oloron Sainte-Marie
- Madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Catherine Guggenheim, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Madame Monique Larripa, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Blum
- Monsieur Jean-Michel Cachez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Edwige Gruson, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Centre
- Madame Isilda Barrère, directrice adjointe au sein de l'agence de Pau Lons
- Madame Sylvie Bouzon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Cédric Larcon, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Jonathan Marteaux, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Pau Lons
- Monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Pascale Milleret, responsable d'équipe production au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Luz
- Madame Hélène Blériot, directrice adjointe au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Patricia Golpe, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Sylvie De Hauteclocque, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Rose-Marie Lou, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Cécile Prulière, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Gironde
- Madame Françoise Decharne, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Landes

- Monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Lot-et-Garonne
- Monsieur Frédéric Désirée, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Brigitte Ortolò, responsable d'équipe production au sein de l'agence A2S Pyrénées Atlantiques
- Madame Jeanine Castillo, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Monsieur David Castan, responsable d'équipe production au sein de la plateforme régionale de gestion des aides
- Madame Sylviane Finck, responsable d'équipe production au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation
- Monsieur Pierre Payzan, directeur adjoint au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Delphine Liénard, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Joëlle Baile, responsable d'équipe production au sein de la plateforme services à distance et forces de prospection
- Madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe au sein de la plateforme de production et de services

Article VII – Abrogation

La décision Aq n°2013-24 DS Agences du 5 juin 2013 est abrogée.

Article VIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 4 juillet 2013.

Maryse Dagnicourt-Nissant,
directrice régionale
de Pôle emploi Aquitaine

Décision Aq n°2013-31 DS DT du 4 juillet 2013

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine au sein des directions territoriales

La directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Décide :

Article I – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

Article II – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) les accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article III – Délégués

§ 1 - Bénéficiaire des délégations visées aux articles I et II, à titre permanent :

- Monsieur Abdelhak Nachit, directeur territorial Pôle emploi Dordogne
- Madame Chantal Baptiste, directrice territoriale Pôle emploi Landes
- Madame Odile Darricau, directrice territoriale Pôle emploi de Lot-et-Garonne,
- Monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- Monsieur Christian Brando, directeur territorial délégué Pôle emploi Bordeaux Océan
- Monsieur Dominique Diné, directeur territorial délégué Pôle emploi Portes de Bordeaux
- Madame Christine Cillaire, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Pays Basque

Article IV – Prestations indues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Abdelhak Nachit, directeur territorial Pôle emploi Dordogne
- Madame Chantal Baptiste, directrice territoriale Pôle emploi Landes
- Madame Odile Darricau, directrice territoriale Pôle emploi de Lot-et-Garonne
- Monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées dans la limite de 36 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, dans la limite de 36 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- Monsieur Christian Brando, directeur territorial délégué Pôle emploi Bordeaux Océan,
- Monsieur Dominique Diné, directeur territorial délégué Pôle emploi Portes de Bordeaux
- Madame Christine Cillaire, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Pays Basque.
- Monsieur Yannick Maunat, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Dordogne
- Madame Isabelle Martin, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Gironde
- Monsieur Mickaël Blée, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes
- Monsieur Didier Tanaré, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Lot-et-Garonne
- Madame Valérie Cafici, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées Atlantiques

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Abdelhak Nachit, directeur territorial Pôle emploi Dordogne
- Madame Chantal Baptiste, directrice territoriale Pôle emploi Landes
- Madame Odile Darricau, directrice territoriale Pôle emploi de Lot-et-Garonne
- Monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- Monsieur Christian Brando, directeur territorial délégué Pôle emploi Bordeaux Océan
- Monsieur Dominique Diné, directeur territorial délégué Pôle emploi Portes de Bordeaux
- Madame Christine Cillaire, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Pays Basque

- Monsieur Yannick Maunat, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Dordogne
- Madame Isabelle Martin, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Gironde
- Monsieur Mickaël Blée, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Landes
- Monsieur Didier Tanaré, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Lot-et-Garonne
- Madame Valérie Cafici, expert au sein de la direction territoriale Pôle emploi Pyrénées Atlantiques

§ 3 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Abdelhak Nachit, directeur territorial Pôle emploi Dordogne
- Madame Chantal Baptiste, directrice territoriale Pôle emploi Landes
- Madame Odile Darricau, directrice territoriale Pôle emploi de Lot-et-Garonne
- Monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions rendues au titre des § 1 et § 2 du présent article.

Article V – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Abdelhak Nachit, directeur territorial Pôle emploi Dordogne
- Madame Chantal Baptiste, directrice territoriale Pôle emploi Landes
- Madame Odile Darricau, directrice territoriale Pôle emploi de Lot-et-Garonne
- Monsieur Thierry Lescure, directeur territorial Pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Benoît Meyer, directeur territorial Pôle emploi Gironde

à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- Monsieur Christian Brando, directeur territorial délégué Pôle emploi Bordeaux Océan
- Monsieur Dominique Diné, directeur territorial délégué Pôle emploi Portes de Bordeaux
- Madame Christine Cillaire, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Pays Basque

Article VI – Abrogation

La décision Aq n°2013-14 DS DT du 5 mars 2013 est abrogée.

Article VII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 4 juillet 2013

Maryse Dagnicourt-Nissant,
directrice régionale
de Pôle emploi Aquitaine